

FORAGE  
**ORBIT**  **GARANT**  
DRILLING

INNOVATION | INTÉGRATION VERTICALE | FORAGE SPÉCIALISÉ | SANTÉ ET SÉCURITÉ | DIVERSIFICATION

ORBIT  GARANT  
FORAGE

SH-94



## PROFIL

Forage Orbit Garant inc. (TSX : OGD), dont le siège social est à Val-d'Or au Québec, est l'une des plus grandes entreprises de forage minier du Canada, offrant des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'échelle internationale au moyen de ses 214 appareils de forage et quelque 600 employés. Orbit Garant fournit des services de forage et de gestion de projet aux petites et aux grandes entreprises minières ainsi qu'aux entreprises minières intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration, de la mise en valeur et de la production minière. La société fournit également des services de forage géotechnique aux sociétés d'exploration de mines et de minéraux, aux cabinets d'ingénieurs et de consultants en environnement, ainsi qu'aux agences du gouvernement. Soudure Royale, une filiale d'Orbit Garant, fabrique des appareils de forage sur mesure pour des projets de forage conventionnels et spécialisés.

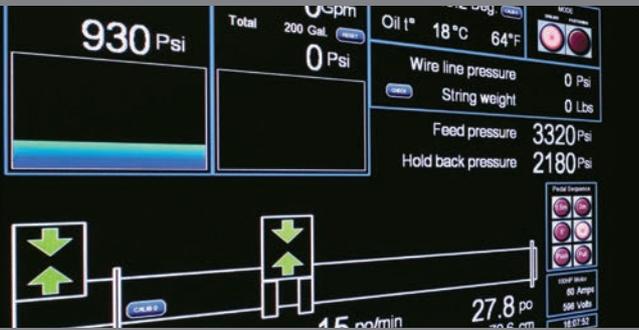
**MISSION** Fournir des services avancés de forage minier et géotechnique et de l'équipement de pointe à nos clients du Canada et du monde entier. Maintenir les compétences, l'innovation et les capacités requises pour répondre aux besoins changeants de nos clients.

**VISION** Devenir le point de référence pour la meilleure entreprise de la catégorie au sein du secteur du forage minier, pour nos employés, nos clients, nos investisseurs et nos partenaires d'affaires.

**VALEURS** **Le travail d'équipe** : établir les priorités et faciliter le transfert de connaissances et de compétences afin de maximiser les contributions de chacun à la réussite de chaque projet. **Le respect** : établir et maintenir des relations entre nos employés, nos clients et nos partenaires d'affaires qui sont basées sur la transparence, l'honnêteté, l'intégrité, la confiance et la sensibilisation. **La santé et la sécurité** : s'assurer que nos employés bénéficient d'un environnement de travail sécuritaire, grâce à des programmes de formation préventifs et à une gestion efficace des risques. **La qualité** : proposer des services et des produits adaptés, qui conviennent aux besoins de nos clients, conformément aux normes industrielles les plus rigoureuses. **L'innovation** : élaborer de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies afin de rester un chef de file du secteur des services de forage.



# COUP D'ŒIL SUR ORBIT GARANT



## INNOVATIONS

L'innovation continue est une priorité pour Orbit Garant. Notre développement récent d'une technologie de surveillance et de contrôle informatisée nous a permis d'obtenir une meilleure exactitude lors du forage, des résultats plus uniformes et une plus grande productivité. De plus, nos clients peuvent surveiller le progrès du forage, voir les carottes et accéder sur demande à des rapports détaillés sur le rendement, le tout sur Internet. Parmi l'équipement sur mesure et les technologies que nous avons développées, on peut citer les foreuses mobiles en surface avec traction en caoutchouc pour minimiser l'impact sur les terrains sensibles; les appareils de forage en surface héliportables, et des systèmes de recyclage et de filtrage de l'eau pour les sites sur lesquels l'utilisation de l'eau est limitée. En restant à l'avant-garde de l'innovation, Orbit Garant établit sa position de chef de file à long terme.

## INTÉGRATION VERTICALE



Grâce à Soudure Royale, notre filiale manufacturière, nous fabriquons des appareils et de l'équipement de forage en surface et souterrain sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques des projets de nos clients. Nous pouvons produire la majeure partie des appareils de forage en deux à trois semaines, pour environ la moitié du coût facturé par un fournisseur externe. Nous intégrons la prestation du service au processus de conception et de fabrication, ce qui nous met en bonne position pour fournir à nos clients des solutions clés en main. En collaboration avec nos services d'ingénierie, nous concevons, modifions et fabriquons également l'équipement de soutien spécialisé, y compris des systèmes de recyclage de l'eau et de récupération de la chaleur et des systèmes qui améliorent le rendement du carburant. Soudure Royale fournit également des services d'entretien d'appareils de forage afin de soutenir des taux d'utilisation optimaux pour Orbit Garant, en plus de fabriquer des appareils de forage conventionnels pour des tiers.

## FORAGE SPÉCIALISÉ



Les services de forage spécialisé sont généralement requis lorsque la portée, la complexité ou la nature technique d'un projet dépassent les capacités de plus petites entreprises de forage conventionnel. Avec l'épuisement progressif des corps minéralisés plus accessibles, la découverte et l'extraction de nouvelles ressources minérales nécessiteront des activités d'exploration et de développement dans des régions plus éloignées, souvent à des profondeurs plus importantes, dans des terrains et des conditions climatiques difficiles. Cela fera augmenter la demande à long terme pour le forage spécialisé. Les services de forage spécialisé d'Orbit Garant peuvent traiter des projets souterrains ou de surface complexes, des trous de diamètre supérieur ou plus profonds, et ils peuvent se charger de projets éloignés qui nécessitent un forage héliportable. Les contrats de forage spécialisé sont généralement facturés à des tarifs plus élevés et ont une durée plus longue en raison de la nature complexe du travail.



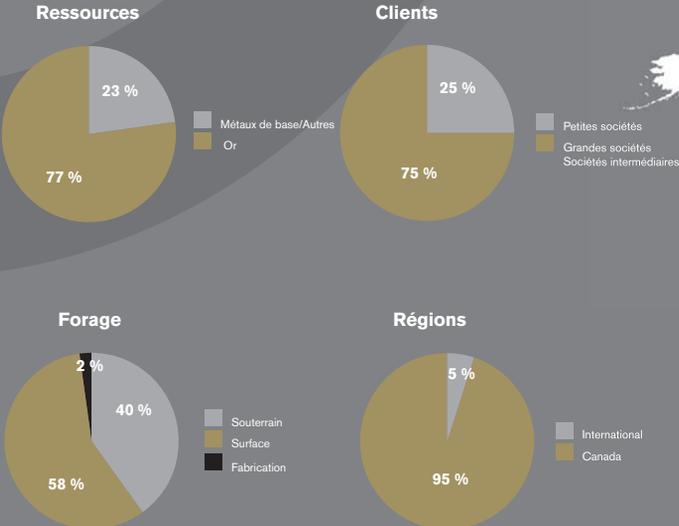
## SANTÉ ET SÉCURITÉ

La sécurité au travail est essentielle à la réussite de tous les projets. Nos foreurs et nos aides-foreurs utilisent des technologies complexes, manipulent de l'équipement lourd et gèrent des chantiers de projets, souvent dans des endroits éloignés et dans des conditions météorologiques extrêmes. Par conséquent, Orbit Garant veille à instaurer des normes strictes en matière de santé et de sécurité. Nous avons mis en place un programme complet de santé et de sécurité afin que nos foreurs reçoivent la formation nécessaire pour assurer un lieu de travail sécuritaire. Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration continue des mécanismes de prévention, de la technologie et de l'équipement, ainsi que dans des programmes de formation et la conformité avec les politiques, pour assurer la santé, l'efficacité et la productivité de notre main-d'œuvre. Orbit Garant a été honorée par la Mines and Aggregates Safety and Health Association (MASHA) pour son rendement en tête du secteur à l'égard de la prévention des accidents professionnels dans le secteur minier en 2008 et en 2010.



## DIVERSIFICATION

Les racines d'Orbit Garant sont ancrées en Abitibi-Témiscamingue, une région du nord-ouest du Québec, dans la ceinture d'or prolifique de l'Abitibi. Historiquement, nous avons fourni des services de forage au diamant souterrain et en surface pour les sociétés aurifères. Bien que le forage dans cette région reste au cœur de nos activités, au fil des années, nous avons progressivement étendu notre empreinte canadienne de notre siège social de Val-d'Or pour établir des activités sur le terrain à Sudbury, en Ontario, et à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Nous avons également exporté nos compétences à l'échelle internationale en travaillant sur des projets aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, en Mauritanie, au Libéria et au Ghana. Nous avons récemment établi des opérations sur le terrain au Chili et au Ghana. En parallèle avec notre présence sur le marché, notre exposition aux produits de base et nos compétences en forage se sont également étendues, car nous effectuons actuellement du forage pour les métaux de base et le minerai de fer, et les services que nous offrons comprennent la circulation inverse, le forage directionnel avancé et le forage géotechnique.



## LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



**Guthrie J. Stewart**

Président du conseil d'administration



**Eric Alexandre**

Président et chef de la direction

À nos actionnaires,

Les conditions de marché très difficiles continuent d'avoir un impact sur le secteur du forage minier. Plusieurs grandes et moyennes sociétés minières, qui avaient réduit leurs programmes de forage en 2013, ont exercé encore plus de retenue en 2014. Le résultat est que nos contrats, nouveaux ou renouvelés, sont souvent de durée plus courte, avec un métrage réduit et moins de forage spécialisé, qui est généralement facturé à un taux plus élevé. En même temps, les activités d'exploration des petites sociétés minières restent à des niveaux historiquement bas, en raison du manque de capital.

Un élément clé pendant l'année était la protection de notre part de marché, ce que nous avons réussi à faire. Cela portera ses fruits lorsque le secteur du forage minier se rétablira. Nous n'avons perdu aucun contrat important et nous continuons à soumissionner sur de nouveaux projets.

En réaction aux conditions actuelles du marché, nous gérons nos niveaux de personnel et de stocks, nos dépenses en immobilisations et notre bilan en conséquence. Au 30 juin 2014, notre dette à long terme, y compris la partie à court terme, s'établissait à 8,5 M\$, par rapport à 14,8 M\$ l'an dernier. Au cours des deux derniers exercices, nous avons réduit notre niveau d'endettement de 17,8 M\$. Notre budget de dépenses en immobilisations pour l'exercice 2015 s'établit à 7,0 M\$, par rapport

**Orbit Garant est l'un des seuls fournisseurs de services de forage verticalement intégrés, ce qui nous permet d'aider nos clients à planifier et à exécuter tous les aspects de leurs programmes de forage, de l'exploration à la production en passant par le développement.**

En dépit de cet environnement externe, Orbit Garant a terminé l'exercice avec des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation, avant les éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, un endettement réduit et des activités rationalisées. Nous sommes en bonne position pour prospérer une fois que le marché s'améliorera.

Nous avons foré 825 271 mètres pendant l'exercice 2014, ce qui représente une baisse par rapport aux 996 803 mètres de l'exercice 2013. Notre revenu moyen par mètre foré pendant l'exercice 2014 s'établissait à 85,17 \$ par rapport à 102,89 \$ l'an dernier, ce qui reflète une pression sur les prix de la part du client et une baisse de nos activités de forage spécialisé, car les clients continuent à retarder des projets de forage plus coûteux. Le forage spécialisé ne représentait que 38 % de nos revenus en 2014 par rapport à 61 % en 2013, qui représente d'avantage notre pourcentage historique pour le forage spécialisé. Lorsque les conditions du marché s'amélioreront, nous prévoyons un retour aux niveaux historiques.

à 3,4 M\$ l'an dernier, ce qui reflète un nombre croissant d'activités de développement des affaires attrayantes que nous cherchons à exploiter. Nous maintiendrons également notre concentration sur la discipline financière continue, tout en conservant notre personnel clé et en soutenant nos principales forces concurrentielles.

Orbit Garant est l'un des seuls fournisseurs de services de forage verticalement intégrés, ce qui nous permet d'aider nos clients à planifier et à exécuter tous les aspects de leurs programmes de forage, de l'exploration à la production en passant par le développement. Notre filiale manufacturière, Soudure Royale, nous procure un avantage concurrentiel unique, car elle nous permet de fabriquer des appareils de forage en deux à trois semaines, moyennant des coûts considérablement inférieurs à ce qu'il en coûterait de l'acheter auprès d'un fournisseur externe. Soudure Royale fournit également des services internes d'entretien des appareils qui appuient des taux d'utilisation optimaux des appareils de forage et fabrique d'autres équipements et produits de consommation pour soutenir les projets.

Nous sommes encore aux premières étapes du développement de notre technologie de surveillance et de contrôle informatisés du forage. Grâce à cette technologie, nos clients peuvent, en temps réel, surveiller les progrès du forage, voir les carottes et accéder sur demande à des rapports de rendement détaillés, le tout sur internet. D'un point de vue opérationnel l'exactitude et l'uniformité des résultats s'améliorent, permettant ainsi à nos foreurs chevronnés d'augmenter considérablement leur productivité, tandis que les foreurs moins chevronnés peuvent progresser plus rapidement sur la courbe d'apprentissage que s'ils apprenaient sur des appareils de forage conventionnels. À l'heure actuelle, nos 20 appareils de forage informatisés sont déployés sur des projets de clients et fonctionnent bien.

Lors de déploiements sur les projets de clients, nous avons réalisé jusqu'à aujourd'hui une productivité qui dépasse de plus de 25 % celle du forage conventionnel, nous utilisons beaucoup moins de produits de forage minier non durables et les composantes des appareils durent plus longtemps. Chacun de ces facteurs contribue à une meilleure valeur pour

**Bien qu'il soit possible que les conditions du marché restent difficiles à court terme, nous estimons qu'Orbit Garant est en excellente position pour répondre aux demandes des clients et saisir les possibilités de croissance lorsque les conditions du marché s'amélioreront.**

les clients, un meilleur rendement opérationnel et un meilleur avantage concurrentiel. Nos clients apprécient le rendement amélioré et le potentiel de nos nouveaux appareils de forage informatisés, et cela nous a permis récemment de renouveler des contrats de forage souterrain pour des périodes plus longues. Avec le temps, au fur et à mesure que nous déploierons davantage d'appareils informatisés sur le marché, nous en tirerons des avantages tant sur le plan de la fidélisation des clients que sur celui de la rentabilité.

Nous avons également étendu nos activités de développement d'affaires internationales, avec un nouveau bureau au Chili et du nouveau personnel en Afrique de l'Ouest; nous sommes ainsi en meilleure position pour saisir de nouvelles occasions sur le marché et de renforcer d'avantage nos relations avec notre clientèle. Nous avons récemment conclu notre premier contrat de forage au Chili, qui devrait commencer pendant le deuxième trimestre de l'exercice 2015. Ce contrat concerne des services de forage souterrain et en surface. Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de mieux faire connaître Orbit Garant au Chili, l'un des plus importants marchés de forage minier au monde.

Bien qu'il soit possible que les conditions du marché restent difficiles à court terme, nous estimons qu'Orbit Garant est en excellente position pour répondre aux demandes des clients et saisir les possibilités de croissance lorsque les conditions du marché s'amélioreront. Nous estimons que les niveaux de prix actuels ne sont pas viables au-delà du court terme, car de nombreux fournisseurs de services de forage ne pourront conserver le personnel qualifié et l'équipement de qualité nécessaires pour satisfaire les exigences des clients. Nous sommes certains que la demande mondiale à long terme pour les métaux ferreux et non ferreux, en combinaison avec l'épuisement des réserves et des ressources, finira par entraîner une augmentation considérable des activités d'exploration et de développement des sociétés minières. Lorsque ce moment arrivera, les fournisseurs professionnels de services de forage minier, comme Orbit Garant, qui peuvent fournir le volume de ressources, ayant l'expertise et l'équipement de qualité nécessaires pour faire face aux défis actuels en matière de délimitation et de développement de ressources minérales, seront très en demande.

Nous maintenons notre engagement envers notre orientation stratégique à long terme. Nous maintiendrons nos forces concurrentielles grâce à l'accent continu sur l'innovation, le forage spécialisé, le personnel hautement qualifié et des normes supérieures en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous continuerons également à rechercher des occasions d'étendre notre présence sur le marché au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud. En nous assurant d'être dans la meilleure position possible pour tirer parti de nos compétences et de notre technologie lorsque la demande reprendra, nous estimons être en mesure de fournir de la valeur à long terme à nos clients, ainsi qu'à vous, nos actionnaires.

Au nom du conseil d'administration et de toute l'équipe d'Orbit Garant, nous vous remercions de votre soutien et de partager notre confiance en l'avenir.



**Guthrie J. Stewart**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Eric Alexandre**  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



**RAPPORT DE GESTION ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**



## Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités au 30 juin 2014, en parallèle avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion contenus dans le rapport annuel de la Société pour son exercice terminé le 30 juin 2013.

Les états financiers consolidés audités ainsi que les notes y afférentes de la Société pour l'exercice 2014 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. et ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 22 septembre 2014. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Le calcul des pourcentages est basé sur les nombres énoncés dans les états financiers et peut ne pas correspondre aux nombres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Énoncés prospectifs

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à faire des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, au climat économique mondial relativement au secteur minier, à la conjoncture économique canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses s'avèrent inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation d'actualiser les énoncés prospectifs, même en raison d'événements futurs ou de tout autre facteur se traduisant par de nouvelles informations, sauf si elle y est tenue par les lois applicables en matière de valeurs mobilières. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont expliqués dans le présent rapport de gestion. Pour une discussion plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la Notice annuelle de la Société, datée du 26 septembre 2014, qui se trouve sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2014

- Produits de 71,5 M\$, par rapport à 104,2 M\$ pour l'exercice 2013;
- Marge brute de 5,2 % par rapport à 14,9 % pour l'exercice 2013;
- Marge brute ajustée (excluant la dotation à l'amortissement) de 18,5 %, par rapport à 24,4 % pour l'exercice 2013;
- BAIIA, à la baisse à 3,4 M\$, par rapport à 15,4 M\$ pour l'exercice 2013;
- Perte nette de 6,3 M\$ par rapport à 26,5 M\$ pour l'exercice 2013
- 0,8 million de mètres forés pour l'exercice 2014, en baisse par rapport à 1,0 million de mètres pour l'exercice 2013;
- Réduction de la dette de 6,2 M\$ au cours de l'exercice 2014.

Les résultats d'Orbit Garant pour l'exercice 2014 ont été affectés négativement par la baisse du volume de forage et la baisse des prix, qui reflètent les conditions difficiles du marché qui perdurent quant à la demande de services de forage dans l'industrie minière. Plusieurs grandes et moyennes sociétés minières ont réduit leurs programmes de forage au cours des 16 à 22 derniers mois, et les petites sociétés minières ont considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Les activités de forage des clients d'Orbit Garant, pour l'exercice 2014, reflètent ces tendances globales du marché. La Société continue de contrôler ses coûts, d'ajuster son volume de main-d'œuvre et de gérer ses dépenses d'investissement afin de s'ajuster au niveau actuel des activités.

## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Depuis son siège social, situé à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant, avec environ 600 employés, gère un parc de 214 appareils de forage qui fournit des services de forage en surface et souterrain au secteur minier et d'exploration au Canada et à l'international. La Société offre aussi des services de forage géotechnique aux sociétés minières ou d'exploitation, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales.

Orbit Garant a des infrastructures complètes et intégrées verticalement à sa filiale Soudure Royale, qui fabrique des appareils de forage pour la Société et pour des tiers (ce qui procure un avantage concurrentiel à la Société en matière de prestation de services de forage et d'équipements). Orbit Garant concentre ses activités dans le « forage spécialisé », à savoir les projets de forage réalisés dans des endroits éloignés ou, selon la direction, dont la portée, la complexité et la nature technique ne permettent pas qu'ils soient effectués par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (y compris les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International.

Pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2014 (« l'exercice 2014 »):

- Les services de forage spécialisés, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle des services de forage conventionnels, représentent environ 38 % des produits totaux de la Société.
- Environ 77 % des produits de la Société sont générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 23 % sont attribuables aux activités liées aux métaux de base et à d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société représentent respectivement environ 58 % et 40 % des produits de la Société. Soudure Royale, la division manufacturière d'Orbit Garant, représente la tranche restante de 2 % des produits.

- Orbit Garant exerce ses activités principalement dans des pays stables, avec environ 95 % de ses produits qui ont été générés au Canada. La Société dispose aussi de sites d'exploitation et/ou de bureaux aux États-Unis, en Guyane, au Mexique, au Chili (Amérique du Sud) et au Ghana (Afrique de l'Ouest). Environ 99 % des produits de la Société sont en dollars canadiens, ce qui lui assure un niveau élevé de stabilité en matière de devises.
- Environ 75 % des produits d'Orbit Garant proviennent de grandes et de moyennes sociétés minières, par rapport à 79 % pour l'exercice 2013. Orbit Garant conclut généralement des contrats de forage avec de grandes et moyennes sociétés minières d'une durée allant de un à trois ans.

## STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir la plus grande société de forage de minerai au Canada. Pour atteindre cet objectif, elle devra saisir les occasions qui se présenteront à elle, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et en fournissant les meilleurs services de forage souterrain et en surface, les équipements les plus performants et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes du processus d'exploration minière, de mise en valeur et de production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés minières et d'exploration en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnels, spécialisés et géotechniques;
- Fabriquer des foreuses et du matériel répondant aux besoins des clients;
- Maintenir ses engagements en matière de recherche et développement et de nouvelles technologies dans le domaine du forage, comme l'implantation de technologies et contrôles informatisés à laquelle participe actuellement la Société;
- Donner de la formation au personnel de la Société afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et de disposer d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer d'autres sites d'exploitation dans des régions stratégiques;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les actionnaires.

## Aperçu du secteur

Orbit Garant fournit des services de forage à l'industrie minière à chaque étape de la mise en valeur de la mine, de l'exploration jusqu'à la production. Les clients se divisent en trois types de sociétés minières : les grandes, les moyennes et les petites sociétés d'exploration. La demande de services de forage minier est tributaire des conditions des marchés mondiaux de métaux ferreux (fer) et non ferreux (or et métaux de base). La vigueur de la demande dépend principalement du prix des métaux, ainsi que de la disponibilité, pour les sociétés minières, du capital devant servir à financer les programmes d'exploration (particulièrement dans le cas des petites sociétés), les programmes de mise en valeur ou les activités minières courantes.

## Or

Les prix de l'or sont influencés par la demande d'investissement mondiale, la demande mondiale pour les bijoux en or et, dans une moindre mesure, la demande pour des applications industrielles. À la suite de la hausse historique du prix de l'or depuis 10 ans qui a commencé en 2001 et a atteint un prix au comptant de 1 895 \$ US l'once en septembre 2011, le prix de l'or est entré dans une période de baisse au début janvier 2013, alors qu'il était à environ 1 700 \$ US l'once, baissant à environ 1 200 \$ US en décembre 2013. Jusqu'à maintenant en 2014, le prix de l'or variait entre 1 221 \$ US l'once et 1 385 \$ US l'once. Au moment de déposer ce document, le prix de l'or s'établissait à un peu plus de 1 210 \$ US l'once.

## Métaux de base

Les prix des métaux de base obtenus reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans les applications en infrastructures, industrielles et manufacturières. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les métaux de base dans le secteur industriel. Au moment de déposer ce document, le prix au comptant du cuivre était plus faible qu'il y a 12 mois, alors que les prix de l'aluminium, du plomb, du nickel et du zinc ont terminé l'année à un niveau légèrement plus élevé. Le prix au comptant du cuivre, le métal de base largement considéré comme le plus sensible aux activités macroéconomiques, était à un peu plus de 3,30 \$ US la livre il y a un an et s'échangeait à un peu plus de 3,00 \$ US la livre en date de ce rapport. Les prix au comptant pour chacun des autres métaux industriels de base, à l'exception du zinc, restent dans la fourchette inférieure de leurs prix respectifs des cinq dernières années.

## Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale de l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. En tant que plus grand consommateur mondial d'acier, la Chine est largement considérée comme ayant le plus d'influence sur les prix du marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande qui devrait doubler d'ici 2050. Au Canada, il y a eu une hausse récente dans les activités d'exploration dans la région de la fosse du Labrador au Québec et au Labrador, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'offre et les prix futurs, alors que certains de ces projets entrent en production. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, la non-concordance à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment de déposer ce document, le prix au comptant du minerai de fer était à un peu plus de 90 \$ US la tonne, ce qui représente le plus bas prix de son historique des derniers cinq ans. La pression à la baisse à long terme sur le prix du minerai de fer a été le résultat de plusieurs facteurs, notamment la hausse de production, la quantité abondante, les stocks élevés et le ralentissement de la croissance en Chine.

## Intervenants du marché

Les deux dernières années ont été un défi pour les moyennes et petites sociétés d'exploration ayant besoin de capitaux, ce qui a entraîné une réduction des budgets et des programmes d'exploration et de mise en valeur. De plus, la hausse des coûts de production de minerai, causée par des coûts d'exploitation et de construction plus élevés, ainsi que la baisse récente des prix des métaux, font en sorte que les grandes et moyennes sociétés minières bien financées ont ralenti ou remis leurs programmes de forage existants. Ces tendances devraient se poursuivre à court terme.

## RÉSULTATS GLOBAUX

### Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 30 juin 2014

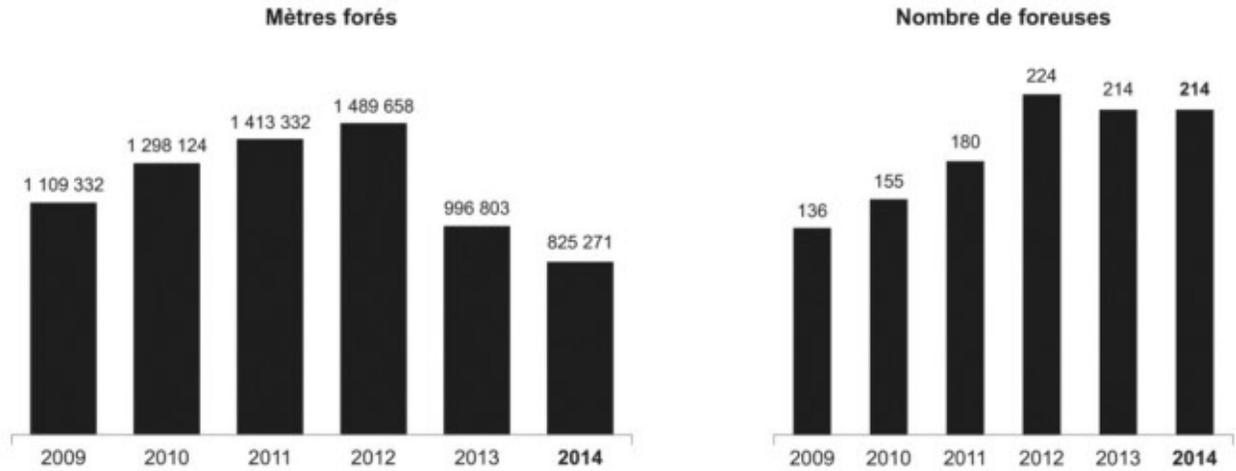
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation 2014 par rapport à 2013	Variation (%)
<b>Produits*</b>	<b>71,5</b>	104,2	<b>(32,7)</b>	<b>(31,3)</b>
<b>Bénéfice brut*</b>	<b>3,8</b>	15,5	<b>(11,7)</b>	<b>(75,8)</b>
<b>Marge brute (%)</b>	<b>5,2</b>	14,9		<b>(9,7)</b>
<b>Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup></b>	<b>18,5</b>	24,4		<b>(5,9)</b>
<b>BAIIA* <sup>(2)</sup></b>	<b>3,4</b>	15,4	<b>(12,0)</b>	<b>(77,9)</b>
<b>Mètres forés</b>	<b>825 271</b>	996 803	<b>171 532</b>	<b>(17,2)</b>
<b>(Perte nette) résultat net *</b>	<b>(6,3)</b>	(26,5)	<b>20,2</b>	
<b>(Perte nette) résultat net par action ordinaire</b>				
<b>– de base (\$)</b>	<b>(0,19)</b>	(0,80)	<b>0,61</b>	
<b>– dilué (\$)</b>	<b>(0,19)</b>	(0,80)	<b>0,61</b>	

<sup>(1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

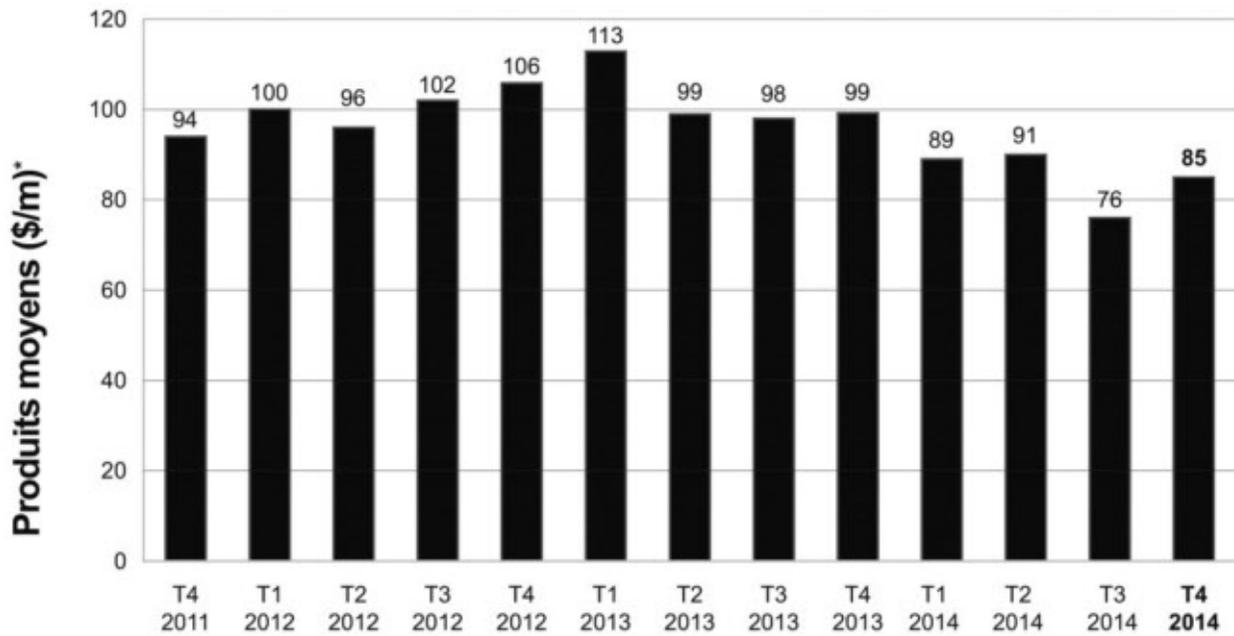
<sup>(2)</sup> BAIIA = Résultat avant intérêts, impôt, frais de restructuration, amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

Au cours de l'exercice 2014, Orbit Garant a foré 825 271 mètres, une diminution de 17,2 % par rapport à 996 803 mètres forés au cours de l'exercice 2013. La baisse de mètres forés reflète la réduction de la demande des clients. En outre, un certain nombre de récents contrats d'Orbit Garant sont pour des durées plus courtes et pour un nombre inférieur de mètres par rapport aux contrats habituels de la Société. Les produits moyens par mètre foré de la Société pour l'exercice 2014 s'établissent à 85,17 \$, comparativement à 102,89 \$ pour l'exercice 2013. La baisse des produits moyens par mètre foré est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment les conditions actuelles dans l'industrie minière, ayant comme conséquences les pressions exercées par les clients sur les prix et une diminution significative du forage spécialisé de la Société qui est généralement à un taux plus élevé.

Le parc d'appareils de forage est resté stable à 214 foreuses pour l'exercice 2014. Au cours de l'exercice 2014, Soudure Royale a fabriqué quatre nouvelles foreuses informatisées pour la Société et elle en a démantelé quatre autres. La Société a présentement 20 foreuses dotées de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisée.



Produits moyens par mètre foré



\* Nombres arrondis au dollar près.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour l'exercice terminé le 30 juin *(en millions de dollars)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Produits tirés de contrats</b>			
Forage au Canada*	68,2	97,7	133,0
Forage à l'international*	3,3	6,5	21,8
<b>TOTAL*</b>	<b>71,5</b>	<b>104,2</b>	<b>154,8</b>
<b>Bénéfice brut*</b>	<b>3,8</b>	<b>15,5</b>	<b>33,7</b>
<b>Marge brute (%)</b>	<b>5,2</b>	<b>14,9</b>	<b>21,8</b>
<b>Marge brute ajustée (%)<sup>(1)</sup></b>	<b>18,5</b>	<b>24,4</b>	<b>27,3</b>
<b>(Perte nette) résultat net *</b>	<b>(6,3)</b>	<b>(26,5)</b>	<b>10,4</b>
<b>(Perte nette) résultat net par action ordinaire (\$)</b>	<b>(0,19)</b>	<b>(0,80)</b>	<b>0,31</b>
<b>(Perte nette) résultat net par action ordinaire dilué(e) (\$)</b>	<b>(0,19)</b>	<b>(0,80)</b>	<b>0,30</b>
<b>Total de l'actif*</b>	<b>103,0</b>	<b>117,2</b>	<b>170,2</b>
<b>Dette à long terme incluant la partie à court terme*</b>	<b>8,5</b>	<b>14,8</b>	<b>26,4</b>
<b>Total de mètres forés (millions)</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>
<b>BAIIA<sup>(2)</sup></b>	<b>3,4</b>	<b>15,4</b>	<b>27,9</b>
<b>BAIIA %<sup>(2)</sup></b>	<b>4,8</b>	<b>14,8</b>	<b>18,0</b>

<sup>(1)</sup> Réflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

<sup>(2)</sup> BAIIA = Résultat avant intérêts, impôt, frais de restructuration, amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### COMPARAISON DES EXERCICES 2014 ET 2013

#### Produits tirés de contrats

Les produits tirés de contrats par la Société, pour l'exercice terminé le 30 juin 2014, se sont établis à 71,5 M\$, par rapport à 104,2 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une diminution de 32,7 M\$, ou 31,3 %. La diminution est principalement attribuable à une baisse des mètres forés et à la baisse des produits moyens par mètre foré au Canada et à l'international, reflétant la faiblesse actuelle de la demande pour les services de forage minier.

Les produits tirés de contrats de forage au Canada ont diminué pour s'établir à 68,2 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 97,7 M\$ pour l'exercice 2013, une baisse de 29,5 M\$, ou 30,1 %.

Les produits tirés de contrats de forage à l'international ont diminué de 49,2 %, s'établissant à 3,3 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 6,5 M\$ pour l'exercice 2013.

#### Bénéfice brut (perte brute) et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2014 a diminué de 75,9 % pour s'établir à 3,8 M\$, par rapport à 15,5 M\$ pour l'exercice 2013. La marge brute pour l'exercice 2014 a diminué à 5,2 %, par rapport à 14,9 % pour l'exercice 2013. Conformément aux IFRS, une dotation à l'amortissement totalisant 9,5 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2014, par rapport à 9,9 M\$ pour l'exercice 2013. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, a diminué pour s'établir à 18,5 % pour l'exercice 2014, par rapport à 24,4 % pour l'exercice 2013. La

baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une diminution des produits moyens par mètre foré, à une baisse des mètres forés, à une baisse de forages spécialisés à marge généralement plus élevée, à des frais fixes liés aux employés établis en fonction de produits moindres, aux conditions hivernales rigoureuses au Canada au cours du troisième trimestre de 2014, ce qui a donné lieu à une hausse des coûts de carburant et d'entretien, ainsi qu'à une diminution du taux de productivité des activités de forage sur certains sites de projets. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une réduction de la main-d'œuvre et par un resserrement du contrôle des coûts.

Le bénéfice brut de forage au Canada a totalisé 4,7 M\$, soit une baisse de 11,9 M\$ par rapport à 16,6 M\$ pour l'exercice 2013, laquelle est essentiellement attribuable aux facteurs susmentionnés.

La perte brute de forage à l'échelle internationale s'est élevée à 0,9 M\$, par rapport à 1,1 M\$ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 0,2 M\$.

### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont été de 11,4 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 12,9 M\$ pour l'exercice 2013. Les frais généraux et administratifs ont représenté 16,0 % des produits de l'exercice 2014, par rapport à 12,4 % pour l'exercice 2013. Les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014 ont été affectés par le renversement d'une contrepartie conditionnelle de 1,0 M\$ associée à l'acquisition d'Advantage Control Technologies (1085820 Ontario Limited) en novembre 2010 et à l'acquisition de Lantech Drilling Services Inc. en décembre 2011, comparativement au renversement d'une contrepartie conditionnelle (associée aux mêmes transactions) de 3,2 M\$ incluse dans les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2013.

Conformément aux IFRS, une dotation aux amortissements de 1,6 M\$ est incluse dans les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014, par rapport à 2,9 M\$ pour l'exercice 2013. Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant le renversement d'une contrepartie conditionnelle et la dotation aux amortissements, totalisent 10,9 M\$ (15,2 % des produits) pour l'exercice 2014, par rapport à 13,2 M\$ (12,7 % des produits) pour l'exercice 2013. La baisse des frais généraux et administratifs et des frais généraux et administratifs ajustés est principalement attribuable aux mesures prises par la Société afin de réduire ses charges, en raison des conditions actuelles du marché.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a enregistré des frais de restructuration de 0,3 M\$ constitués principalement d'indemnités de départ.

### BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le BAIIA pour l'exercice 2014 a été de 3,4 M\$, par rapport à 15,4 M\$ pour l'exercice 2013, soit une baisse de 12,0 M\$, ou 77,9 %. Le BAIIA représente 4,8 % des produits pour l'exercice 2014, par rapport à 14,8 % des produits pour l'exercice 2013.

### Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires pour l'exercice 2014 ont été de 0,9 M\$, par rapport à 1,3 M\$ pour l'exercice 2013.

### Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée pour l'exercice 2014. Une charge de dépréciation de 28,2 M\$ a été constatée à l'exercice 2013. Cet élément sans effet sur la trésorerie était une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles résultant de la faiblesse actuelle des marchés de forage canadiens et internationaux.

### Impôt sur le résultat recouvré

L'impôt sur le résultat recouvré s'est élevé à 2,5 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 0,4 M\$ pour l'exercice 2013.

### Perte nette

La perte nette pour l'exercice 2014 a totalisé 6,3 M\$ (0,19 \$ par action), par rapport à 26,5 M\$ (0,80 \$ par action) pour l'exercice 2013. La perte nette enregistrée par la Société pour l'exercice 2013 comprenait une charge de dépréciation sans effet sur la trésorerie de 28,2 M\$ \$, associée à une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles. La diminution des produits pour les projets au Canada et au niveau international ainsi que des marges brutes plus faibles, dont il est question précédemment, ont contribué à la perte nette de la Société pour l'exercice 2014.

### ANALYSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2013 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2012

Les produits de l'exercice terminé le 30 juin 2013 ont atteint 104,2 M\$, par rapport à 154,8 M\$ pour l'exercice 2012, soit une baisse de 50,6 M\$ ou 32,7 %.

Le bénéfice brut pour l'exercice 2013 a diminué de 54,0 % pour se chiffrer à 15,5 M\$, par rapport à 33,7 M\$ pour l'exercice 2012. La marge brute ajustée a diminué à 24,4 % pour l'exercice 2013, par rapport à 27,3 % pour l'exercice 2012. La diminution du bénéfice brut et de la marge brute s'explique essentiellement par la baisse des mètres forés pour les projets au Canada et pour les projets internationaux à marge plus élevée.

La perte nette pour l'exercice 2013 a totalisé 26,5 M\$ (0,80 \$ par action), par rapport à un résultat net de 10,4 M\$ (0,31 \$ par action) pour l'exercice 2012.

## RÉSULTATS GLOBAUX

### RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2014				Exercice 2013				
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	
Produits tirés de contrats*	20,2	16,0	16,8	18,5	21,4	23,7	24,2	34,9	
Bénéfice brut*	1,8	(1,1)	1,1	2,0	2,3	3,4	2,9	6,9	
Marge brute (%)	8,4	(6,7)	6,8	10,7	10,6	14,5	11,9	19,8	
Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup>	20,5	7,9	20,5	23,5	21,9	25,3	22,2	26,8	
(Perte nette) résultat net *	(0,8)	(2,9)	(1,5)	(1,1)	(27,6)	(0,6)	(0,3)	2,0	
(Perte nette) résultat net par action ordinaire (\$)	- de base	(0,02)	(0,09)	(0,05)	(0,03)	(0,83)	(0,02)	(0,01)	0,06
	- dilué(e)	(0,02)	(0,09)	(0,05)	(0,03)	(0,83)	(0,02)	(0,01)	0,06

<sup>(1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).  
(se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

## SAISONNALITÉ

Les produits de la Société sont tributaires de certains facteurs saisonniers. Dans la division du forage souterrain, des arrêts prévus au cours des congés et des vacances d'été dans certaines régions ont entraîné une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans la division canadienne de forage en surface, les conditions météorologiques au printemps et à l'automne entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières. De même, dans la division internationale de forage en surface, les conditions météorologiques à certaines périodes de l'année rendent le forage difficile, ce qui entraîne des fluctuations des produits.

## ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2014 PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2013

### Produits tirés de contrats

Les produits pour le trimestre terminé le 30 juin 2014 (« T4 2014 ») ont atteint 20,2 M\$, une diminution de 1,2 M\$ ou 5,1 %, par rapport à 21,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 (« T4 2013 »). La diminution est attribuable à la baisse des produits moyens par mètre foré, laquelle a été partiellement compensée par une augmentation du nombre de mètres forés. La flotte d'Orbit Garant a foré un total de 234 287 mètres au T4 2014, par rapport à 211 457 mètres forés au T4 2013. Les produits moyens par mètre foré étaient de 85,33 \$ au T4 2014 par rapport à 99,22 \$ au T4 2013. La baisse des produits moyens par mètre foré est essentiellement imputable à la pression sur les prix et à une baisse importante du forage spécialisé de la Société qui est généralement facturé à un taux plus élevé.

Les produits tirés du forage au Canada ont été de 20,0 M\$ au T4 2014, alors qu'ils se chiffraient à 20,4 M\$ au T4 2013, une baisse de 0,4 M\$, ou 1,4 %. La diminution est attribuable aux facteurs énoncés précédemment.

Les produits des activités de forage internationales se sont chiffrés à 0,2 M\$ au T4 2014, par rapport à 1,0 M\$ au T4 2013, soit une baisse de 0,8 M\$, ou 79,0 %, attribuable à la diminution de la demande de services de forage.

### Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2014 a diminué pour s'établir à 1,8 M\$ par rapport à 2,3 M\$ au T4 2013. La marge brute pour le T4 2014 a diminué pour atteindre 8,4 %, par rapport à 10,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Conformément aux IFRS, une dotation à l'amortissement totalisant 2,4 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2014, soit le même montant qu'au T4 2013. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, a diminué pour se chiffrer à 20,5 % au T4 2014, par rapport à 21,9 % au T4 2013. La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une diminution des produits moyens par mètre foré, ainsi qu'à des frais fixes liés aux employés établis en fonction de produits moindres.

Le bénéfice brut du forage au Canada était de 1,9 M\$, soit une diminution de 0,9 M\$ par rapport à 2,8 M\$ au T4 2013, ce qui reflète la baisse des produits moyens par mètre foré, ainsi que des marges plus faibles, tel qu'il est mentionné précédemment. La baisse des activités de forage spécialisées, généralement à marge plus élevée, a également contribué à la baisse du bénéfice brut et de la marge brute.

La perte brute du forage à l'échelle internationale s'élevait à 0,2 M\$, par rapport à 0,6 M\$ au T4 2013.

### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont diminué pour s'établir à 2,4 M\$ (11,7 % des produits) au T4 2014, par rapport à 2,3 M\$ (10,9 % des produits) au T4 2013. Les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014 sont principalement attribuables au renversement d'une contrepartie conditionnelle de 1,0 M\$ associée à l'acquisition d'Advantage Control

Technologies (1085820 Ontario Limited) en novembre 2010 et à l'acquisition de Lantech Drilling Services Inc., en décembre 2011, par rapport à 2,4 M\$ pour l'exercice 2013.

Conformément aux IFRS, une dotation aux amortissements de 0,3 M\$ est incluse dans les frais généraux et administratifs au T4 2014, par rapport à 0,7 M\$ au T4 2013. Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant le renversement d'une contrepartie conditionnelle et la dotation aux amortissements, ont été de 3,1 M\$ (15,2 % des produits) au T4 2014 par rapport à 4,0 M\$ (18,7 % des produits) au T4 2013.

La diminution des frais généraux et administratifs ajustés résulte des mesures prises par la Société en vue de réduire les dépenses compte tenu des conditions actuelles du marché. Au T4 2014, la Société a enregistré des frais de restructuration de 0,3 M\$ comprenant principalement des indemnités de départ.

### **BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)**

Le BAIIA s'est établi à 1,9 M\$ (9,5 % des produits) au T4 2014, par rapport à 3,1 M\$ (14,7 % des produits) pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 1,2 M\$, ou 39,1 %.

### **Charges financières**

Pour le T4 2014, les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,3 M\$, par rapport à 0,4 M\$ au T4 2013.

### **Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles**

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au T4 2014. Une charge de dépréciation du goodwill de 28,2 M\$ a été constatée au T4 2013. Cet élément sans effet sur la trésorerie était une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles, résultant de la faiblesse actuelle des marchés de forage canadiens et internationaux.

### **Impôt sur le résultat recouvré**

L'impôt sur le résultat recouvré a été de 0,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, par rapport à 0,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013.

### **Perte nette**

La perte nette de la Société pour le T4 2014 s'est chiffrée à 0,8 M\$ (0,02 \$ par action) par rapport à 27,6 M\$ (0,83 \$ par action), au T4 2013. La Société a enregistré une charge de dépréciation de 28,2 M\$ au T4 2013, laquelle se rapportait à une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles. La diminution des produits pour les projets au Canada et au niveau international ainsi que des marges brutes plus faibles, tel qu'il est indiqué précédemment, ont contribué à la perte nette de la Société au T4 2014.

### **INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE**

À l'exception des dollars américains mentionnés ci-dessous, la totalité des produits de la Société est libellée en dollars canadiens. L'exposition principale de la Société aux fluctuations de change résulte de certains achats libellés en dollars américains qui ont été en partie contrebalancés par les produits d'environ 0,4 M\$ générés en dollars américains, principalement liés aux activités de forage internationales. Au 30 juin 2014, la Société disposait d'une trésorerie de 0,7 M\$ US (1,1 M\$ au 30 juin 2013) et avait des débiteurs en dollars américains de 0,2 M\$ (0,5 M\$ au 30 juin 2013).

Au 30 juin 2014, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution annuelle négligeable du résultat net et du résultat global, tout comme pour l'exercice 2013.

## LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

### Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, se sont chiffrés à 2,7 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 13,4 M\$ pour l'exercice 2013.

L'augmentation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation s'est chiffrée à 4,4 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 10,6 M\$ pour l'exercice 2013. L'augmentation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation pour l'exercice 2014 est due, principalement, à une diminution des débiteurs et de l'inventaire plus importante que la baisse des créiteurs et des charges à payer.

### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 2,9 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 9,3 M\$ pour l'exercice 2013. Au cours de l'exercice 2014, un montant de 3,1 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et un montant de 0,1 M\$, pour le paiement de placements à court terme, montants qui ont été compensés en partie par une entrée de trésorerie de 0,4 M\$ comptabilisée à la cession d'immobilisations corporelles. Ceci se compare au montant de 9,3 M\$ qui a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, au montant de 0,4 M\$ qui a été affecté au paiement de contreparties conditionnelles et à l'entrée de trésorerie de 0,4 M\$ qui a été comptabilisée à la cession d'immobilisations corporelles pour l'exercice 2013.

### Activités de financement

Au cours de l'exercice 2014, la Société a remboursé un montant net de 6,3 M\$ sur sa facilité de crédit renouvelable de 40,0 M\$. Au cours de l'exercice 2013, le montant remboursé s'élevait à 11,7 M\$. Au 30 juin 2014, la dette à long terme de la Société, incluant la tranche à court terme, se chiffrait à 8,5 M\$, par rapport à 14,4 M\$ au 30 juin 2013. Les montants prélevés sur la facilité de crédit ont servi à l'acquisition d'immobilisations, notamment d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2014, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 37,1 M\$, par rapport à 51,2 M\$ au 30 juin 2013. La diminution du fonds de roulement résulte du fait que la tranche à long terme de l'emprunt, d'un montant de 8,5 M\$, a été reclassée au titre du passif courant. Les besoins de la Société en fonds de roulement sont principalement liés à l'acquisition de stocks et au financement des débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de dépenses d'investissement, et pour payer ses dettes. Les principales dépenses d'investissement de la Société servent à l'acquisition de foreuses et d'immobilisations corporelles.

### Sources de financement

Les principales sources de liquidités de la Société sont les activités d'exploitation, les emprunts contractés en vertu d'une convention de crédit entre la Société et la Banque Nationale du Canada inc. (la « convention de crédit ») et les activités de financement par actions. Le 27 mai 2011, Orbit Garant a obtenu une facilité de crédit garantie renouvelable de quatre ans d'un montant de 40,0 M\$ (la « facilité de crédit »). Orbit Garant et ses prêteurs ont l'option d'augmenter les fonds disponibles en vertu de cette facilité de crédit, jusqu'à concurrence d'un total de 60,0 M\$, sous réserve de certaines conditions. La facilité de crédit sert à financer les besoins en fonds de roulement de la Société et à fournir la flexibilité nécessaire à la réalisation de son programme d'acquisition à long terme. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard le 27 mai 2015. Au 30 juin 2014, la Société avait prélevé sur sa facilité un montant de 8,5 M\$ (14,4 M\$ au 30 juin 2013).

La convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société d'entreprendre certaines actions telles que fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété, endettement supplémentaire, imposition d'une charge grevant les actifs de la Société, attribution de garanties, consentement de prêts, investissements et acquisitions par la Société, recours aux placements dans des instruments dérivés, versement de dividendes ou autres distributions à des parties liées, dépenses d'investissement et vente de certains actifs.

Tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion de la Société daté du 14 mai 2014, le 5 mai 2014, la facilité de crédit a été modifiée de manière à permettre à la Société de renoncer à certaines clauses de défaut en vertu de la facilité de crédit, et, dès à présent, de réduire le montant de la facilité de crédit à 30 M\$ et de réviser certaines des clauses restrictives de nature financière. Par la suite, la Société a déterminé qu'elle était en situation de défaut à l'égard de la clause restrictive liée au ratio de couverture des frais fixes en vertu de sa facilité de crédit au 30 juin 2014, en raison de la baisse de son BAIIA découlant des conditions de marché difficiles au cours de l'exercice. Le 28 août 2014, la Société a conclu une modification à la facilité de crédit afin d'exclure le versement de capital forfaitaire exigible en vertu de la facilité de crédit à l'échéance, du calcul du ratio de couverture des frais fixes. La Société aurait atteint le ratio de couverture des frais fixes au 30 juin 2014, et la modification lui permet dans les faits de remédier à la clause de défaut précédente. Les conditions difficiles qui perdurent sur les marchés et auxquelles la Société est confrontée signifient également que la Société est susceptible de se trouver en situation de défaut à l'égard d'autres clauses restrictives financières au 30 septembre 2014 (soit à la fin du premier trimestre de l'exercice 2015). La Société discute actuellement de cette question avec le prêteur en vertu de la facilité de crédit en vue de modifier à nouveau la convention de crédit et de modifier certaines autres clauses restrictives pour tenir compte de la situation financière actuelle et attendue de la Société et des conditions prévalant sur le marché. La Société est également en discussion avec d'autres prêteurs dans le but de remplacer la facilité de crédit par une autre convention qui tiendrait compte de ces facteurs.

**Au 30 juin 2014, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :**

* (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
Dette à long terme*	8 565	8 565	-	-
Contrats de location simple*	1 370	438	562	370
Contrepartie conditionnelle*	150	150	-	-
<b>Total*</b>	<b>10 085</b>	<b>9 153</b>	<b>562</b>	<b>370</b>

**TITRES EN CIRCULATION ET EN COURS AU 22 SEPTEMBRE 2014**

<b>Nombre d'actions ordinaires</b>	<b>33 276 519</b>
<b>Nombre d'options</b>	<b>3 739 000</b>
<b>Entièrement diluées</b>	<b>37 015 519</b>

Au cours de l'exercice 2014, la Société a émis 682 500 options à un prix de 1,02 \$ et 92 000 options ont été annulées. Au début de l'exercice 2015, 24 500 options ont été annulées.

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Mode de présentation

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées et en vigueur, ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2014. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées. Se référer aux notes 3 et 5 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 pour une description complète des principales méthodes comptables de la Société.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014.

Ces états financiers consolidés audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

La publication de ces états financiers consolidés audités a été approuvée par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 22 septembre 2014.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés audités de la Société incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

### Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits dans les autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

## Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

## Goodwill

Le goodwill découle initialement d'une acquisition d'entreprise. Il est évalué et comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris comptabilisés. Si la Société acquiert moins de 100 % de la participation dans l'entreprise acquise à la date d'acquisition, le goodwill attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est également comptabilisé à la juste valeur.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

Relation client	36 mois
Développement de technologies de forage	60 mois
Accord de non-concurrence	36 mois

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

## Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être reprise dans l'état du résultat jusqu'à concurrence de l'excédent de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur comptable.

### **Impôt sur le résultat**

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

### **Constatation des produits**

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services, et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### **Résultat par action**

Le résultat par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

### **Options sur actions**

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre

d'options sur actions dont les droits devraient être acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

### **Coûts de restructuration**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

### **ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS**

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette dépréciation dans le passé n'existent plus.

#### **Durée d'utilité des actifs amortissables**

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2014, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

#### **Regroupement d'entreprises**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier. Tout changement d'estimation lors de la comptabilisation initiale aurait une incidence sur la mesure du goodwill.

#### **Dépréciation des actifs non courants**

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de ses immobilisations corporelles selon les critères définis à la note 5 des états financiers consolidés de la Société. Au 30 juin 2014, la Société

a effectué un test de dépréciation des actifs non courants en vertu desquels elle a conclu qu'aucune charge de dépréciation n'avait à être comptabilisée (voir les notes 12 et 14 des états financiers consolidés de la Société).

### **Dépréciation potentielle du goodwill**

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT auxquelles a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et des prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de cinq ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration et la direction de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes.

### **Impôt sur le résultat exigible**

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

### **Impôt différé**

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

### **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

### Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

### Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

### Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

### PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les nouvelles normes comptables suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a donc pas encore été déterminée :

#### IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

#### IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et son application anticipée est permise.

#### IAS 32 – Instruments financiers - Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation. IAS 32 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et doit être appliquée rétrospectivement.

#### IAS 36 – Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession. IAS 36 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et son application anticipée est permise.

### **IFRIC 21 – Droits ou taxes**

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers. L'interprétation IFRIC 21 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et son application anticipée est permise.

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, et leur application anticipée est permise :

### **Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :**

Les modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

### **Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :**

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

### **RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS**

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres entreprises. La Société croit que certaines mesures financières non définies par les IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées en parallèle avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance opérationnelle de la Société. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non définies par les IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS plutôt que comme un substitut.

## Mesures financières non définies par les IFRS

### BAIIA

Le résultat net (perte nette) avant intérêts, impôt, frais de restructuration, amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles.

### Marge brute ajustée

Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel, les autres charges d'exploitation excluant l'amortissement.

### BAIIA

#### Rapprochement du BAIIA

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 30 juin 2014	Trimestre terminé le 30 juin 2013	Exercice terminé le 30 juin 2014	Exercice terminé le 30 juin 2013
Résultat net (perte nette) pour la période	(0,8)	(27,6)	(6,3)	(26,5)
Charges financières	0,3	0,4	0,9	1,3
Charge d'impôt sur le résultat (Impôt sur le résultat recouvré)	(0,6)	(0,9)	(2,5)	(0,4)
Amortissements	2,7	3,0	11,0	12,8
Frais de restructuration	0,3	Ø	0,3	Ø
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	Ø	28,2	Ø	28,2
<b>BAIIA</b>	<b>1,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>15,4</b>

### Marge brute ajustée

Bien que la marge brute ajustée ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, elle constitue une mesure largement répandue dans l'industrie minière et la direction la considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer la performance de la Société.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 30 juin 2014	Trimestre terminé le 30 juin 2013	Exercice terminé le 30 juin 2014	Exercice terminé le 30 juin 2013
Produits tirés de contrats	20,2	21,4	71,5	104,2
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	18,4	19,1	67,8	88,7
Moins l'amortissement	(2,4)	(2,4)	(9,5)	(9,9)
Charges directes	16,0	16,7	58,3	78,8
Bénéfice brut ajusté	4,2	4,7	13,2	25,4
Marge brute ajustée (%) <sup>(1)</sup>	20,5	21,9	18,5	24,4

(1) Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

## FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur industriel. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société, datée du 26 septembre 2014, et devrait être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls que la Société peut rencontrer. D'autres risques et incertitudes, actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire aux activités de la Société. Advenant la manifestation de tels risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être considérablement et défavorablement touchés.

### **Intégration continue de systèmes administratifs**

La Société a récemment installé de nouveaux systèmes d'exploitation et de technologie de l'information. Ces systèmes sont conçus pour améliorer la gestion des activités commerciales et de la surveillance par la direction. Cependant, les activités pourraient être quelque peu perturbées advenant la production et l'utilisation de renseignements erronés pendant la période de mise en œuvre des nouveaux systèmes et de formation connexe, et l'attention de la direction pourrait être concentrée sur la réussite de l'intégration de la nouvelle technologie pendant ce processus. Des problèmes de mise en œuvre associés aux systèmes administratifs pourraient nuire à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

### **Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie**

#### ***Ralentissements cycliques***

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande des services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

#### ***Sensibilité à la conjoncture économique générale***

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance et la situation financières, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

#### ***Dépendance envers le personnel et maintien des employés***

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvient pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former de nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges de profit de la Société si celle-ci ne peut transmettre ces coûts plus élevés à ses clients par des augmentations de prix.

### **Augmentation du coût d'obtention de biens non durables**

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée de un à deux ans et soumettent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et réduire considérablement la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

### **Endettement et clauses restrictives**

Orbit Garant a conclu la convention de crédit (la « **convention de crédit** ») afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, notamment, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses d'investissement ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée, qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et de l'intérêt de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures, et que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts dans le cadre de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La Société a déterminé qu'elle était en situation de défaut quant à certaines clauses restrictives de nature financière de sa facilité de crédit de premier rang au 31 mars 2014, en raison de la diminution du BAIIA de la Société découlant des conditions difficiles du marché pendant le trimestre. Ainsi, la tranche à long terme de la facilité de crédit a dû être classée comme un passif courant au 31 mars 2014. Après la fin du trimestre, la Société a obtenu une modification à la convention de crédit qui lui permet de renoncer à ces clauses de défaut et qui, dès à présent, réduit le montant de la facilité de crédit à 30 M\$ et révisé certaines des clauses restrictives de nature financière. Les clauses restrictives de nature financière révisées comprennent l'obligation de maintenir un ratio dette de premier rang / BAIIA n'excédant pas 3,00 à 1,00 (en hausse par rapport au ratio de 2,00 à 1,00) et un ratio de couverture des frais fixes qui exclut, pour le trimestre terminé le 31 mars 2014, le versement de capital forfaitaire à payer au titre de la facilité de crédit à l'échéance.

Par la suite, la Société a déterminé qu'elle était en situation de défaut à l'égard de la clause restrictive liée au ratio de couverture des frais fixes en vertu de sa facilité de crédit au 30 juin 2014, en raison de la baisse de son BAIIA découlant des conditions de marché difficiles au cours de l'exercice. Le 28 août 2014, la Société a conclu une modification à la facilité de crédit afin d'exclure le versement de capital forfaitaire exigible en vertu de la facilité de crédit à l'échéance, du calcul du ratio de couverture des frais fixes. La Société aurait atteint le ratio de couverture des frais fixes au 30 juin 2014, et la modification lui permet dans les faits de remédier à la clause de défaut précédente. Les conditions difficiles qui perdurent sur les marchés et auxquelles la Société est confrontée signifient également que la Société est susceptible de se trouver en situation de défaut à l'égard d'autres clauses restrictives financières au 30 septembre 2014 (soit à la fin du premier trimestre de l'exercice 2015). La Société discute actuellement de cette question avec le prêteur en vertu de la facilité de crédit en vue de modifier à nouveau la convention de crédit et de modifier certaines autres clauses restrictives pour tenir compte de la situation financière actuelle et attendue de la Société et des conditions prévalant sur le marché. La Société est également en discussion avec d'autres prêteurs dans le but de remplacer la facilité de crédit par une autre convention qui tiendrait compte de ces facteurs.

Même si la Société est d'avis qu'elle réussira à négocier l'application des modifications nécessaires à la facilité de crédit ou à obtenir une autre source de financement, rien ne garantit que ce sera le cas, ou que la Société sera en mesure d'éviter d'être à nouveau en situation de défaut en vertu de la convention de crédit.

### **Accès des clients aux marchés des actions**

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

### **Acquisitions**

La Société est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration du logiciel comptable, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

### **Approvisionnement en biens non durables**

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur la capacité de Soudure Royale et d'Orbit Garant Ontario de fabriquer et de livrer à la Société de nouvelles foreuses et de nouveaux biens non durables. Toute incidence défavorable sur la capacité de Soudure Royale et d'Orbit Garant Ontario de livrer leurs produits pourrait entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

### **Concurrence**

La Société fait face à une concurrence intense de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer l'expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une partie importante des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

### **Incapacité de soutenir et de gérer la croissance**

La capacité de la Société de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le

personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société: i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvient pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

### **Stratégie d'acquisitions futures**

La Société entend croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

### **Contrats avec les clients**

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée de un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'aucun montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvient pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants sont annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative aux résultats d'exploitation et à la situation financière de celle-ci.

### **Expansion internationale et instabilité**

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

### **Risques opérationnels et responsabilité**

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des foreuses. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences

défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, des pertes de personnel clé, des poursuites judiciaires et des dommages à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance de l'entreprise de même qu'à sa situation financière, à ses flux de trésorerie et à ses perspectives de croissance.

### ***Risque de change***

La Société a actuellement une exposition totalisant environ 0,4 M\$ US de ses produits d'exploitation liée aux activités de forage internationales. Rien ne peut garantir que ce risque ne changera pas à l'avenir et une partie importante des produits d'exploitation de la Société pourrait être libellée dans une ou plusieurs monnaies autres que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient nuire à la performance financière, à la situation financière et aux flux de trésorerie de celle-ci.

### ***Interruptions des activités***

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles ou autres. Si l'une de ces situations ou si toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

### ***Risque lié à la réputation de la Société***

Les risques liés à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société est chargé de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

### ***Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes***

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs, et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les

enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne peut garantir que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société est perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir de nouveaux.

### **Limite des assurances**

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte de façon économique, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

### **Changements apportés à la législation et à la réglementation**

Des changements apportés aux lois, règles, règlements ou politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

### **Risque lié à la législation et à la réglementation**

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respecte pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire, et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi lui nuire indirectement.

### **Risques liés à la structure et aux actions ordinaires**

#### **Risques liés au marché des actions**

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est soumis à de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de celle-ci, les changements dans ses estimations des résultats futurs de son exploitation ou celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente section et d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

#### **Influence des actionnaires existants**

En date du 22 septembre 2014, M. Pierre Alexandre, vice-président et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 28 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit

Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la presque totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et de regroupements d'entreprises possibles et avoir un effet correspondant sur le cours de ses actions.

### ***Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société***

Certains actionnaires, incluant M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de n'importe lequel de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

### ***Dilution***

Orbit Garant pourrait recueillir des fonds additionnels à l'avenir en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

### ***Paiements de dividendes***

Orbit Garant ne prévoit pas payer des dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

### ***Risque de crédit***

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2014, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement 5 % des débiteurs (35 % au 30 juin 2013). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

Au 30 juin 2014, 45 % (37 % au 30 juin 2013) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants, et 7 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2013).

Un client important représentait 12 % des créances clients au 30 juin 2014 (un client important représentait 26 % de ces débiteurs au 30 juin 2013).

Deux clients importants représentaient 30 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (un client important représentait 22 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2013).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

### **Risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2014, la Société estimait qu'une hausse ou une baisse de un point de pourcentage des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net avant impôt d'environ 0,1 M\$ (une incidence de 0,1 M\$ en 2013).

### **Risque du marché des actions**

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

### **Juste valeur**

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à des taux variables et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été déterminée selon une valeur actualisée.

## **PERSPECTIVES**

Plusieurs sociétés minières et d'exploration continuent d'exercer une gestion serrée de leurs programmes d'exploration et de mise en valeur. Certaines des grandes et moyennes sociétés minières ont réduit l'étendue de leurs programmes de forage pour 2013 et cette tendance perdure en 2014. En même temps, les petites sociétés minières ont considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Ces conditions de marché défavorables ont créé une surproduction à court terme de la capacité des services de forage sur le marché, qui à son tour a créé une pression à la baisse sur les prix. La direction prévoit que ces conditions de marché continueront d'affecter l'industrie du forage minier à contrat et d'avoir une incidence négative sur le taux d'utilisation des foreuses d'Orbit Garant et ses marges brutes à court terme.

Malgré les défis actuels posés par le marché, la direction croit que la perspective à long terme de l'industrie minière demeure positive. Elle est d'avis que même si les conditions économiques mondiales peuvent avoir une incidence négative sur les conditions du marché de temps en temps, la demande mondiale pour les métaux ferreux et non ferreux, combinée à l'épuisement des réserves et des ressources, permettra finalement d'accroître les activités d'exploration et de mise en valeur des sociétés minières. La demande croissante pour les minerais des pays en développement comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, fournit le plus grand potentiel de croissance à long terme. La Chine, la deuxième plus grande économie au monde, a une forte incidence sur la demande mondiale et le prix des métaux ferreux et non ferreux. La rareté des nouvelles découvertes de gisements minéraux majeures, les pénuries de main-d'œuvre et les

autres difficultés touchant les marchés d'approvisionnement traditionnels contribuent toutes aux contraintes d'approvisionnement.

À court terme, la direction continuera de s'efforcer de procurer une valeur maximale pour les parties prenantes, principalement en contrôlant les coûts, en optimisant la capacité d'utilisation des foreuses, en améliorant la productivité, en protégeant la situation de trésorerie de la Société et en continuant de maintenir les normes solides en santé et sécurité d'Orbit Garant. La direction estime que les foreuses à technologie de surveillance et de contrôle informatisé de la Société joueront un rôle de plus en plus important dans l'atteinte de ces objectifs, en permettant de réduire les coûts de main-d'œuvre et des biens non durables de forage minier, d'augmenter les taux de productivité dans les activités de forage et d'améliorer la sécurité. Jusqu'à présent, lorsque les appareils dotés de cette technologie ont été utilisés dans le cadre de projets de clients, Orbit Garant a atteint une productivité accrue de plus de 25 % par rapport aux appareils de forage traditionnels. La Société compte actuellement 20 appareils de forage dotés de la technologie de surveillance et de contrôle informatisé et planifie d'ajouter sept autres appareils de ce type à sa flotte durant l'exercice 2015. Les clients de la Société apprécient l'amélioration de la performance et le potentiel de nos nouveaux appareils de forage, et cela nous a permis de renouveler des contrats de forage souterrains pour des plus longues durées. La Société a récemment élargi ses activités de prospection de clientèle à l'échelle internationale avec un nouveau bureau au Chili et du nouveau personnel en Afrique de l'Ouest, afin d'être mieux placés pour saisir les occasions sur le marché et de renforcer d'avantage les relations avec la clientèle. Orbit Garant a récemment obtenu son premier contrat de forage au Chili, qui devrait débiter au deuxième trimestre de l'exercice 2015 de la Société. Le budget des dépenses d'investissement d'Orbit Garant pour l'exercice 2015 devrait se chiffrer entre 3,0 M\$ et 7,0 M\$ selon les conditions du marché au cours de l'exercice, ce qui reflète les efforts continus de gestion des coûts de la Société dictés par la conjoncture. La Société continuera à suivre de près les conditions du marché et de gérer en conséquence son personnel, ses inventaires, ses dépenses d'investissement et son bilan financier. Forte de son bilan financier solide, Orbit Garant s'engage à poursuivre la valorisation des occasions de croissance au Canada et à l'international.

## **CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, y compris aux dirigeants responsables de l'attestation, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2014, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2014.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable et non absolue que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le

soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2014, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière était en place au sein de la Société et a évalué sa conception et confirmé qu'aucune modification apportée au processus de contrôle interne au cours de l'exercice n'a touché de façon significative, ni ne pourrait raisonnablement toucher de façon significative, le contrôle interne de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son processus de contrôle interne et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2014, une évaluation de l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») de Forage Orbit Garant inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, comprennent des renseignements fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présentés dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers.

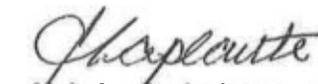
La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées au 30 juin 2014. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2014 était suffisamment efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux principes comptables applicables.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations à l'égard de la présentation de l'information financière et celui-ci a la responsabilité finale de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le conseil d'administration nomme le comité d'audit, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats d'audit et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers sont transmis pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.



**Éric Alexandre, CPA, CMA**  
Président et chef de la direction

  
**Alain Laplante, FCPA, FCGA**  
Vice-président et chef de la direction financière

Val-d'Or, Québec  
Le 22 septembre 2014

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de  
Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, et les états consolidés du résultat et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./S.R.L.<sup>1</sup>

Le 22 septembre 2014

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

**FORAGE ORBIT GARANT INC.****États consolidés du résultat et du résultat global**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

	Notes	30 juin 2014 \$	30 juin 2013 \$
<b>Produits tirés de contrats</b>	24	71,549	104,171
Coût des produits tirés de contrats	8	67,795	88,674
<b>Marge brute</b>		<b>3,754</b>	<b>15,497</b>
<b>Charges</b>			
Frais généraux et administratifs	2 - 8	11,440	12,870
Autres produits	8	(66)	(56)
Charges financières	8	845	1,320
Coûts de restructuration	8 - 9	342	-
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	8 - 13 - 14	-	28,200
		12,561	42,334
<b>Perte avant impôt sur le résultat</b>		<b>(8,807)</b>	<b>(26,837)</b>
<b>Impôt sur le résultat (recouvré)</b>	18		
Exigible		(1,237)	1,261
Différé		(1,268)	(1,628)
		(2,505)	(367)
<b>Perte nette et résultat global attribuables aux actionnaires</b>		<b>(6,302)</b>	<b>(26,470)</b>
<b>Perte par action attribuable aux actionnaires</b>	17		
De base		(0.19)	(0.80)
Diluée		(0.19)	(0.80)

**FORAGE ORBIT GARANT INC.****États consolidés des variations des capitaux propres**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014				Total
	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 17)	(note 17)		
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2013</b>	54,411	4,480	31,327	90,218
Perte nette et résultat global	-	-	(6,302)	(6,302)
Rémunération fondée sur des actions	-	653	-	653
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>54,411</b>	<b>5,133</b>	<b>25,025</b>	<b>84,569</b>

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2013				Total
	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 17)	(note 17)		
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2012</b>	54,411	3,524	57,797	115,732
Perte nette et résultat global	-	-	(26,470)	(26,470)
Rémunération fondée sur des actions	-	956	-	956
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>54,411</b>	<b>4,480</b>	<b>31,327</b>	<b>90,218</b>

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Bilans consolidés

Aux 30 juin 2014 et 2013

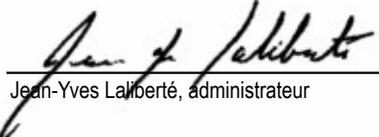
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013
<b>ACTIF</b>		\$	\$
<b>Actifs courants</b>			
Encaisse		335	1,507
Débiteurs	23	15,540	18,157
Stocks	10	36,423	38,751
Impôt sur le résultat à recouvrer		1,869	2,292
Charges payées d'avance		1,280	1,019
		55,447	61,726
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	11	300	-
Immobilisations corporelles	12	46,040	53,729
Immobilisations incorporelles	14	1,166	1,748
<b>Total de l'actif</b>		102,953	117,203
<b>PASSIF</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Créditeurs et charges à payer		9,623	9,772
Contreparties conditionnelles	2 - 23	146	367
Tranche à court terme de la dette à long terme	15	8,547	338
		18,316	10,477
<b>Passifs non courants</b>			
Contreparties conditionnelles	2 - 23	-	729
Dette à long terme	15	-	14,421
Passifs d'impôt différé	18	68	1,358
		18,384	26,985
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	17	54,411	54,411
Réserve - Instruments de capitaux propres	17	5,133	4,480
Résultats non distribués		25,025	31,327
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		84,569	90,218
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		102,953	117,203

Événements postérieurs : notes 1 et 15.

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_  
Éric Alexandre, administrateur

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Laliberté, administrateur

**FORAGE ORBIT GARANT INC.****Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013
		\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Perte avant impôt sur le résultat		(8,807)	(26,837)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	12	10,466	10,854
Amortissement des immobilisations incorporelles	14	582	1,895
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	12	(21)	187
Rémunération fondée sur des actions	17	653	956
Charges financières		789	996
Renversement de contreparties conditionnelles	2 - 23	(1,006)	(3,184)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	23	56	324
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	13 - 14	-	28,200
		2,712	13,391
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	19	4,351	10,605
Impôt sur le résultat recouvré (payé)		1,638	(2,549)
Charges financières payées		(663)	(930)
		8,038	20,517
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition de placements	11	(116)	-
Paieement d'une contrepartie conditionnelle	2 - 23	-	(400)
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(3,102)	(9,281)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		355	397
		(2,863)	(9,284)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Produit de la dette à long terme		44,800	65,055
Remboursement sur la dette à long terme		(51,138)	(76,734)
		(6,338)	(11,679)
Effet des variations des taux de change		(9)	(6)
<b>Diminution de l'encaisse</b>		(1,172)	(452)
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>		1,507	1,959
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>		335	1,507

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario Inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Lantech Drilling Services Inc.	100 %
Lantech Liberia Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Chile SpA	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited (depuis le 9 septembre 2014)	100 %
Cygnus-Orbit Drilling SpA (depuis le 22 juillet 2014)	70 %

### 2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES

*Lantech Drilling Services Inc.*

Le prix d'achat de Lantech Drilling Services Inc. est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis liés aux résultats pour les périodes se terminant les 15 décembre 2012, 2013 et 2014. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Le 30 juin 2013, un montant de 400 \$ a été payé au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012. Pour le solde du montant de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012 et les contreparties conditionnelles dues le 15 décembre 2013 et le 15 décembre 2014, la Société n'a pas atteint les objectifs financiers précis qui lui étaient fixés et la direction ne prévoit pas les atteindre.

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, en 2013, la Société a renversé de ses passifs courants l'obligation de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle qui était due le 15 décembre 2012, celle de 777 \$ qui était due le 15 décembre 2013 et, en 2014, celle de 631 \$ qui est due le 15 décembre 2014, pour les inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

*1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) :*

Le prix d'achat de 1085820 Ontario Limited est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis pour les périodes terminées les 8 novembre 2011, 2012 et 2013. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Pour les périodes terminées le 8 novembre 2011 et le 8 novembre 2012, la société 1085820 Ontario Limited n'a pas atteint ses objectifs financiers précis, donc, la Société a renversé un montant de 1 600 \$ de passifs éventuels payables pour ces périodes. Pour la période terminée le 8 novembre 2013, la société 1085820 Ontario Limited n'avait pas atteint les objectifs financiers précis et, au 30 juin 2013, la Société a renversé un montant de 407 \$ de passifs éventuels. Pour le solde de la contrepartie conditionnelle due le 8 novembre 2013, la direction a évalué ses objectifs financiers précis et la Société a donc renversé un montant de 375 \$ au 30 juin 2014 au titre de la contrepartie conditionnelle.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES (suite)

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, la Société a renversé de ses passifs courants les obligations de 800 \$ au titre des contreparties conditionnelles qui étaient dues le 8 novembre 2011 et le 8 novembre 2012 et celle de 407 \$ due le 8 novembre 2013. Au 30 juin 2014, la Société a renversé le solde de la contrepartie conditionnelle pour un montant de 375 \$ due le 8 novembre 2013, pour l'inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière* (les « IFRS »), publiées et en vigueur, ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2014. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 22 septembre 2014.

### 4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

#### IFRS 10 – États financiers consolidés

IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et une partie d'IAS 27, *États financiers individuels*. Cette norme fournit des directives supplémentaires sur le concept de contrôle en tant que facteur déterminant dans la décision d'inclure une entité dans le périmètre des états financiers consolidés de la société mère.

#### IFRS 11 – Partenariats

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. Cette norme fournit des directives qui mettent l'accent sur les droits et obligations de l'accord, et non sur sa forme juridique. Elle supprime également le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle lors de la comptabilisation des participations d'une entité dans des coentreprises. La nouvelle norme exige que ces participations soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

#### IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences relatives aux informations à fournir pour tous les types de participations dans d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et autres véhicules hors bilan.

#### IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 définit la juste valeur, prescrit les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur et fournit les directives pour évaluer la juste valeur lorsqu'il est requis ou permis de le faire en vertu des IFRS.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES (suite)

#### IFRS 7 – Instruments financiers - Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée pour inclure des obligations d'information qualitative et quantitative relativement aux montants bruts et nets comptabilisés dans les états financiers qui a) font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière et b) sont assujettis à une convention-cadre de compensation exécutoire ou un accord similaire, même s'ils ne font pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière.

#### IAS 19 – Avantages du personnel

IAS 19 a été modifiée afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor », ce qui a pour effet de différer la comptabilisation des gains et pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et passifs découlant de régimes à prestations définies et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

#### IAS 27 – États financiers individuels, et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IAS 27 et IAS 28 ont été modifiées et renommées pour qu'elles soient cohérentes avec la publication d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12.

#### L'International Accounting Standards Board a publié la série de modifications aux IFRS qui suit :

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), modifications relatives à l'application répétée d'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.

IAS 1, *Présentation des états financiers*, modifications relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.

IAS 16, *Immobilisations corporelles*, modifications relatives au classement du matériel d'entretien.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, modifications relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

IAS 34, *Information financière intermédiaire*, modifications relatives à l'information financière intermédiaire et aux informations sectorielles portant sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception d'IFRS 13, qui a une incidence au niveau des informations à fournir, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

### 5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

### 5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » du bilan consolidé.

#### Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits aux autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actif/passif	Classement	Mesure
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Contrepartie conditionnelle	-	Juste valeur
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

#### Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Créances clients*

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses et d'une provision pour retours sur ventes. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des créances clients individuelles sont radiées lorsque la direction estime qu'elles ne peuvent être recouvrées. La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des débiteurs, de l'expérience passée, des risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

#### **Stocks**

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

#### **Placements**

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme disponibles à la vente. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés au résultat global. Les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat lorsque les placements sont vendus.

Si la juste valeur d'un placement diminue sous sa valeur comptable, la Société s'engage à évaluer si la dépréciation est significative ou prolongée. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un placement disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il est évident que le placement est déprécié, toute perte cumulative qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée à titre de perte de valeur à l'état consolidé du résultat.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication d'équipements de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les charges d'entretien et de réparations, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

#### 5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments et composantes	5 à 40 ans
Matériel de forage	5 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Autres	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins auxquelles elles sont destinées.

#### Goodwill

Le goodwill découle initialement d'une acquisition d'entreprise. Il est évalué et comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris comptabilisés. Si la Société acquiert moins de 100 % de la participation dans l'entreprise acquise à la date d'acquisition, le goodwill attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est également comptabilisé à la juste valeur.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

Relation client	36 mois
Développement de technologies de forage	60 mois
Accord de non-concurrence	36 mois

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

#### Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être reprise dans l'état du résultat jusqu'à concurrence de l'excédent de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur comptable.

#### Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

#### Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés, dès la date de passation du contrat de location, en tant que (i) contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que (ii) contrats de location simple pour tous les autres contrats de location. Tous les contrats de location actuels de la Société sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est différé et constaté uniformément sur la durée du contrat de location.

#### Constataion des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

#### Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

#### Coûts de restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

### 6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

#### Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2014, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

#### Regroupement d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier. Tout changement d'estimation lors de la comptabilisation initiale aurait une incidence sur la mesure du goodwill.

#### Dépréciation des actifs non courants

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de ses immobilisations corporelles selon les critères définis à la note 5. Au 30 juin 2014, la Société a effectué un test de dépréciation des actifs non courants en vertu duquel elle a conclu qu'aucune charge de dépréciation n'avait à être comptabilisée (voir les notes 12 et 14).

#### Dépréciation potentielle du goodwill

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT auxquelles a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et des prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de cinq ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration et la direction de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes (voir la note 13).

#### Impôt sur le résultat exigible

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

#### Impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

#### Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

#### Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

#### Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

#### Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

### 7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

#### IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

#### IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et son application anticipée est permise.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

#### IAS 32 – Instruments financiers - Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation. IAS 32 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et doit être appliquée rétrospectivement.

#### IAS 36 – Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession. IAS 36 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et son application anticipée est permise.

#### IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers. L'interprétation IFRIC 21 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et son application anticipée est permise.

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, et leur application anticipée est permise :

#### Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

#### Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 8. CHARGES PAR NATURE

##### Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état du résultat comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	9,458	9,874
Frais généraux et administratifs	1,590	2,875
Total de la dotation aux amortissements	11,048	12,749

##### Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les autres charges (produits), les charges financières, des coûts de restructuration et la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Amortissements	11,048	12,749
Charges au titre des avantages du personnel	40,726	52,986
Coût des stocks	15,568	25,485
Autres charges	13,014	39,788
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des autres charges (produits), des charges financières, des coûts de restructuration et de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	80,356	131,008

#### 9. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 342 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (exercice terminé le 30 juin 2013 : néant). Les coûts de restructuration payés au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2014 ont totalisé 151 \$ (exercice terminé le 30 juin 2013 : néant). Les coûts de restructuration à payer seront décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 sont principalement liés à des indemnités de départ.

#### 10. STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Pièces de rechange, montant net	11,805	11,414
Fournitures, montant net	23,521	26,229
Autre	1,097	1,108
	36,423	38,751

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 10. STOCKS (suite)

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les pièces de rechange sont comptabilisées en charges au moment où les pièces sont utilisées. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage. Les fournitures sont comptabilisées en charges au moment de leur livraison sur les sites de forage.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé au reclassement de certaines catégories de stocks, entraînant les changements suivants pour l'exercice terminé le 30 juin 2013 : une augmentation de 320 \$ au niveau des pièces de rechange, une diminution de 264 \$ au niveau des fournitures et une diminution de 56 \$ pour la catégorie Autre.

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
	15,568	25,485

Au cours de l'exercice, aucune réduction importante de la valeur des stocks n'a été constatée en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût et aucune réduction de valeur constatée dans un exercice antérieur n'a fait l'objet d'une reprise.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité des stocks.

#### 11. PLACEMENTS

Les variations concernant les placements sont les suivantes :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Investissements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	-	-
Acquisitions	116	-
Conversion de comptes clients	184	-
Investissements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	300	-

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Au 30 juin 2014, les placements sont comptabilisés au coût d'origine de 300 \$ (néant au 30 juin 2013). Au 30 juin 2014, la juste valeur de ces placements est équivalente à leur coût d'origine.

**FORAGE ORBIT GARANT INC.**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2013	512	9,847	61,836	15,227	3,168	90,590
Acquisitions	-	14	2,433	503	152	3,102
Cessions	-	(73)	(1,476)	(1,490)	(580)	(3,619)
Effet des variations des taux de change	-	-	20	6	(2)	24
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>512</b>	<b>9,788</b>	<b>62,813</b>	<b>14,246</b>	<b>2,738</b>	<b>90,097</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2013	-	1,329	26,759	7,209	1,564	36,861
Amortissement	-	572	7,553	1,906	435	10,466
Cessions	-	(27)	(1,373)	(1,307)	(578)	(3,285)
Effet des variations des taux de change	-	-	28	(14)	1	15
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>-</b>	<b>1,874</b>	<b>32,967</b>	<b>7,794</b>	<b>1,422</b>	<b>44,057</b>

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2012	512	9,762	57,202	14,591	2,808	84,875
Acquisitions	-	85	6,887	1,949	360	9,281
Cessions	-	-	(2,256)	(1,316)	-	(3,572)
Effet des variations des taux de change	-	-	3	3	-	6
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>512</b>	<b>9,847</b>	<b>61,836</b>	<b>15,227</b>	<b>3,168</b>	<b>90,590</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2012	-	752	21,170	5,865	1,208	28,995
Amortissement	-	577	7,562	2,359	356	10,854
Cessions	-	-	(1,973)	(1,015)	-	(2,988)
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>-</b>	<b>1,329</b>	<b>26,759</b>	<b>7,209</b>	<b>1,564</b>	<b>36,861</b>

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2013	512	8,518	35,077	8,018	1,604	53,729
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>512</b>	<b>7,914</b>	<b>29,846</b>	<b>6,452</b>	<b>1,316</b>	<b>46,040</b>

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 21 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (une perte de 187 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2013) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée aux 30 juin 2014 et 2013.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 13. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement du montant du goodwill de la Société :

	\$
Solde au 30 juin 2012	26,771
Dépréciation du goodwill	(26,771)
<b>Solde aux 30 juin 2013 et 2014</b>	<b>-</b>

#### Dépréciation du goodwill

Au 30 juin 2013, la Société a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill. En raison de la faiblesse du marché, une charge de dépréciation du goodwill d'un montant de 18 930 \$ pour l'UGT Canada et une charge de dépréciation du goodwill d'un montant de 7 841 \$ pour l'UGT International ont été comptabilisées. La valeur recouvrable pour le test de dépréciation a été évaluée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

#### Goodwill acquis

Un goodwill a découlé des acquisitions d'entreprises parce que le montant total de la contrepartie excédait la juste valeur des actifs nets acquis. De plus, la contrepartie payée pour l'acquisition des entreprises incluait les avantages économiques attendus relatifs aux synergies, à la croissance des produits et au développement de marchés futurs, ainsi que les économies possibles de la combinaison de la main-d'œuvre de la Société avec celle de la société acquise. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill, car ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

#### Hypothèses clés

Les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité des UGT Canada et International sont les suivantes :

##### *Coûts d'exploitation et dépenses d'investissement*

Les coûts d'exploitation et les dépenses d'investissement sont fondés sur des prévisions internes de gestion. Les hypothèses de coûts intègrent l'expérience et l'expertise de la direction, les coûts d'exploitation actuels, la nature et l'emplacement des sites opérationnels et le risque associé avec les différentes activités d'exploitation. Les dépenses d'investissement futures sont basées sur la meilleure estimation de la direction des besoins de capital futurs de la Société. Toutes les dépenses d'investissement engagées et prévues qui ont été ajustées pour l'estimation des coûts futurs sont comprises dans les flux de trésorerie projetés.

##### *Marge brute*

Les principales hypothèses de la direction comprennent une marge brute, qui a été déterminée en fonction des résultats antérieurs de la Société sur le marché. La direction s'attend à ce que la marge brute reste dans une fourchette fidèle aux résultats historiques obtenus.

##### *Taux d'actualisation*

Des ajustements aux taux utilisés sont faits pour les risques qui ne sont pas reflétés dans les flux de trésorerie sous-jacents. Ces taux sont basés sur le coût moyen pondéré du capital pour un groupe de sociétés minières similaires à la Société et ont été calculés sur la base des estimations de la direction.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du solde des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Relation client	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2012	18,014	(15,457)	2,557
Amortissement	-	(1,189)	(1,189)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(1,368)	(1,368)
Élimination du coût des immobilisations incorporelles complètement amorties et dépréciées	(18,014)	18,014	-
<b>Solde aux 30 juin 2013 et 2014</b>	-	-	-

Développement de technologies de forage	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2012	2,912	(582)	2,330
Amortissement	-	(582)	(582)
Solde au 30 juin 2013	2,912	(1,164)	1,748
Amortissement	-	(582)	(582)
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	2,912	(1,746)	1,166

Accord de non-concurrence	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2012	2,480	(2,295)	185
Amortissement	-	(124)	(124)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(61)	(61)
Élimination du coût des immobilisations incorporelles complètement amorties et dépréciées	(2,480)	2,480	-
<b>Solde aux 30 juin 2013 et 2014</b>	-	-	-

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2013	1,748
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>1,166</b>

Au 30 juin 2013, en raison de la faiblesse du marché, une charge de dépréciation de 1 368 \$ au niveau de la relation client et une charge de dépréciation de 61 \$ au niveau de l'accord de non-concurrence ont été comptabilisées. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2014.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 15. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 30 millions de dollars (40 millions de dollars avant le 5 mai 2014), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,0 %, taux effectif de 4,0 % au 30 juin 2014, échéant en mai 2015, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	8,482	14,355
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 26 \$, échéant en septembre 2014, garantis par certains véhicules dont la valeur comptable nette était de 705 \$ au 30 juin 2014 et de 912 \$ au 30 juin 2013	65	404
	8,547	14,759
Tranche à court terme	(8,547)	(338)
	-	14,421

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,5 % et 2,0 % depuis le 5 mai 2014 (0,5 % et 1,5 % avant le 5 mai 2014). Selon certaines conditions, la facilité de crédit peut être augmentée d'un montant de 20 millions de dollars jusqu'à un montant maximal autorisé de 50 millions de dollars depuis le 5 mai 2014 (60 millions de dollars avant le 5 mai 2014).

(b) Un montant non amorti de 18 \$ (144 \$ au 30 juin 2013) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 16). Au 30 juin 2014, la Société était en situation de défaut quant à certaines de ses clauses restrictives de nature financière.

Au 30 juin 2014, le taux préférentiel était de 3 % (3 % au 30 juin 2013).

Les versements de capital requis au cours du prochain exercice sont les suivants :

	\$
2015	8,565

*Événement postérieur :*

Le 28 août 2014, la banque a accepté de modifier la convention de crédit en vue de renoncer à un défaut et à réviser certaines clauses restrictives de nature financière.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 16. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Dette à long terme	8,547	14,759
Capital-actions	54,411	54,411
Réserve - Instrument de capitaux propres	5,133	4,480
Résultats non distribués	25,025	31,327
Encaisse	(335)	(1,507)
	92,781	103,470

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2014, tel que mentionné à la note 15, la Société n'est pas en conformité avec certaines des clauses restrictives de nature financière qui lui sont imposées par son entente de financement.

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

### 17. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2014		30 juin 2013	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	33,276,519	54,411	33,276,519	54,411
Actions émises	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	33,276,519	54,411	33,276,519	54,411

#### *Perte par action*

La perte diluée par action ordinaire a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	30 juin 2014	30 juin 2013
<b>Perte par action de base</b>		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires ordinaires	(6,302) \$	(26,470) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33,276,519	33,276,519
Perte par action de base	(0.19) \$	(0.80) \$

	30 juin 2014	30 juin 2013
<b>Perte diluée par action</b>		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(6,302) \$	(26,470) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33,276,519	33,276,519
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions (1)	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	33,276,519	33,276,519
Perte diluée par action	(0.19) \$	(0.80) \$

(1) Les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte diluée par action, car leur inclusion serait antidilutive.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

#### 17. CAPITAL-ACTIONS (suite)

##### *Régime d'options sur actions de 2007*

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

##### *Régime d'options sur actions de 2008*

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation (pour plus de précision, cette limite exclut les options en cours en vertu du Régime d'options sur actions de 2007). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 17. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2014		30 juin 2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	3,173,000	3.08	2,623,000	3.25
Attribuées au cours de l'exercice	682,500	1.20	550,000	2.28
Annulées au cours de l'exercice	(92,000)	2.71	-	-
En cours à la fin de l'exercice	3,763,500	2.72	3,173,000	3.08
Exercçables à la fin de l'exercice	2,342,000	2.85	2,044,000	2.66

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 30 juin 2014 :

Prix d'exercice	En cours au	Durée de vie	Prix d'exercice	Exercçables au	Prix d'exercice
\$	30 juin 2014	moyenne restante	moyen pondéré	30 juin 2014	moyen pondéré
		(années)	\$		\$
1,00 - 1,50	1,685,500	4.09	1.02	1,033,000	1.02
2,00 - 2,50	511,000	5.38	2.28	107,000	2.28
4,00	925,000	4.44	4.00	865,000	4.00
5,60 - 6,02	642,000	3.84	5.67	337,000	5.68
	3,763,500			2,342,000	

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en novembre 2013	Attribuées en novembre 2012
Taux d'intérêt sans risque	1,53 %	1,27 %
Durée de vie prévue (années)	5	5
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	63,31 %	75,73 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0.55 \$	1.39 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	653	956

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (l'impôt sur le résultat recouvré) se présente comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	(1,157)	1,061
Ajustements relatifs à l'exercice antérieur	(80)	200
	(1,237)	1,261
<b>Impôt différé</b>		
Exercice considéré	(1,225)	(1,575)
Ajustements relatifs à l'exercice antérieur	-	(149)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(43)	96
	(1,268)	(1,628)
	(2,505)	(367)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,75 % en 2014 et à 26,52 % en 2013. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond aux taux canadiens combinés applicables dans les provinces où la Société exerce ses activités.

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(8,807)	26,837
Taux d'imposition prévus par la loi	26,75 %	26,52 %
Impôt sur le résultat recouvré selon les taux d'imposition prévus par la loi	(2,356)	(7,117)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	54	10
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	175	253
Dépréciation non déductible du goodwill	-	7,100
Renversement non déductible de contreparties conditionnelles	(270)	(845)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(43)	96
Ajustements liés à l'exercice précédent	(80)	50
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	15	86
Total de l'impôt sur le résultat recouvré	(2,505)	(367)

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 <sup>er</sup> juillet 2013	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2014
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs d'impôt différé :</b>				
Pertes reportées en avant	1,249	1,224	-	2,473
Total des actifs d'impôt différé	1,249	1,224	-	2,473
<b>Passifs d'impôt différé :</b>				
Immobilisations corporelles	2,176	113	-	2,289
Immobilisations incorporelles	431	(157)	(22)	252
Total des passifs d'impôt différé	2,607	(44)	(22)	2,541
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>1,358</b>	<b>(1,268)</b>	<b>(22)</b>	<b>68</b>

	1 <sup>er</sup> juillet 2012	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs d'impôt différé :</b>				
Pertes reportées en avant	-	959	290	1,249
Total des actifs d'impôt différé	-	959	290	1,249
<b>Passifs d'impôt différé :</b>				
Immobilisations corporelles	2,019	157	-	2,176
Immobilisations incorporelles	1,466	(826)	(209)	431
Total des passifs d'impôt différé	3,485	(669)	(209)	2,607
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>3,485</b>	<b>(1,628)</b>	<b>(499)</b>	<b>1,358</b>

#### 19. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Débiteurs	2,433	17,608
Stocks	2,328	3,285
Charges payées d'avance	(261)	146
Créditeurs et charges à payer	(149)	(10,434)
	<b>4,351</b>	<b>10,605</b>

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 20. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple échéant en 2017 à verser une somme de 150 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 456 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2015	438
2016	291
2017	271
2018	192
2019	178
Exercices ultérieurs	236

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 823 \$ (844 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2013). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

#### 21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., dont les propriétaires sont des administrateurs de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les transactions suivantes avec cette société liée :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Ventes	345	31
Achats	13	25

Au 30 juin 2014, les débiteurs incluent un solde de 77 \$ (néant au 30 juin 2013) résultant de ces transactions.

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

#### 22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Salaires et honoraires	1,059	1,102
Rémunération fondée sur des actions	281	514
	1,340	1,616

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf pour ce qui est mentionné dans cette note.

#### *Risque de change*

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2014, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 726 \$ (1 098 \$ au 30 juin 2013) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 174 \$ (522 \$ au 30 juin 2013).

Au 30 juin 2014, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 37 \$ (68 \$ au 30 juin 2013).

#### *Risque de crédit*

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2014, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement 5 % des débiteurs (35 % au 30 juin 2013). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1,239	308
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	284	1,547
Radiation de débiteurs	(193)	(406)
Sommes recouvrées	(204)	(210)
Solde à la fin de l'exercice	1,126	1,239

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

---

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 30 juin 2014, 45 % (37 % au 30 juin 2013) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants et 7 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2013).

Un client important représentait 12 % des créances clients au 30 juin 2014 (un client important représentait 26 % de ces débiteurs au 30 juin 2013).

Deux clients importants représentaient 30 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (un client important représentait 22 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2013).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

#### **Risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2014, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net d'environ 63 \$ (110 \$ au 30 juin 2013).

#### **Risque du marché des actions**

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

#### **Juste valeur**

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement semblables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur des contreparties conditionnelles a été déterminée selon une valeur actualisée.

#### **Hierarchie des justes valeurs**

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

<b>Niveau</b>	<b>Base de détermination de la juste valeur</b>
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché

---

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, les contreparties conditionnelles sont classées en tant qu'instruments financiers de niveau 3, car leur juste valeur a été déterminée en utilisant une valeur actualisée basée sur des taux variant entre 6,5 % et 12 %. Il n'y a pas de données observables sur un marché pour ces instruments financiers. Les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 2, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de données autres que des prix cotés sur des marchés actifs.

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

	30 juin 2014	30 juin 2013
Solde au début de l'exercice	\$ 1,096	\$ 4,356
Paiement de contreparties conditionnelles	-	(400)
Renversement de contreparties conditionnelles (note 2)	(1,006)	(3,184)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	56	324
Solde à la fin de l'exercice	146	1,096

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 16, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

	Au 30 juin 2014			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	9,623	9,623	-	-
Contreparties conditionnelles	150	150	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	8,565	8,565	-	-
	18,338	18,338	-	-

	Au 30 juin 2013			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	9,772	9,772	-	-
Contreparties conditionnelles	1,175	375	800	-
Dette à long terme (capital seulement)	14,903	338	14,565	-
	25,850	10,485	15,365	-

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

#### 24. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes, de la marge brute et du résultat net.

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	68,232	97,643
International	3,317	6,528
	71,549	104,171
Marge brute		
Canada	4,699	16,561
International	(945)	(1,064)
	3,754	15,497
Frais généraux de la Société	11,716	41,014
Charges financières	845	1,320
Impôt sur le résultat recouvré	(2,505)	(367)
	10,056	41,967
Perte nette	(6,302)	(26,470)
Amortissements		
Canada	8,405	8,757
International	1,053	1,117
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1,590	2,875
	11,048	12,749
	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Actifs identifiables	\$	\$
Canada	93,263	104,187
International	9,690	13,016
	102,953	117,203
Immobilisations corporelles		
Canada	43,184	48,928
International	2,856	4,801
	46,040	53,729

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

### Directeurs

#### Guthrie J. Stewart

Président du conseil d'administration

#### William N. Gula<sup>1,2</sup>

Directeur général, Morrison Park Advisors

#### Patrick Godin<sup>1,2</sup>

Vice-président, chef des opérations et Administrateur les Diamants Stornoway (Canada) inc.

#### Jean-Yves Laliberté<sup>1,2</sup>

Chef des finances, Ressources Cartier Inc.

#### Edmund Stuart<sup>1,2\*</sup>

Président, Brannach Services Inc.

#### Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et Vice-président du développement corporatif, Forage Orbit Garant inc.

#### Eric Alexandre

Président et chef de la direction, Forage Orbit Garant inc.

<sup>1</sup> Membre du comité d'audit.

<sup>2</sup> Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.

\* indique le président d'un comité.

### Officiers

#### Eric Alexandre

Président et chef de la direction

#### Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et Vice-président du développement corporatif

#### Alain Laplante

Vice-président et chef de la direction financière

### Siège social

3200, boul. Jean-Jacques Cossette

Val-d'Or (Québec)

J9P 6Y6

Tél. : 866 824-2707

Télec. : 819 824-2195

www.orbitgarant.com

### Inscription en bourse

Symbole sur la Bourse de Toronto : OGD

### Actions ordinaires en circulation

33 276 519 (au 30 juin 2014)

### Relations avec les investisseurs

Alain Laplante

Tél. : 819 824-2707

Courriel : investors@orbitgarant.com

Bruce Wigle

Tél. : 647 496-7856

Courriel : investors@orbitgarant.com

### Agent des transferts et registraire

CST Trust Company

C.P. 1

320, rue Bay

Toronto (Ontario) M5H 4A6

Tél. : 1 800 387-0825

### Responsable des affaires juridiques

Goodmans LLP

Gowlings Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L./LLP

### Vérificateurs

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

### Assemblée générale annuelle

Le jeudi 4 décembre 2014 à

l'hôtel Fairmont Reine Elizabeth de Montréal,

salon Ramezay, 900, boul. René-Lévesque Ouest

L'assemblée commencera à 10 h (HE)

## NOTES





Membres de la famille d'Orbit Garant célébrant la Saint-Jean Baptiste à Val-d'Or

## DANS NOS COMMUNAUTÉS

La viabilité à long terme de notre entreprise est inextricablement liée à la vitalité sociale et économique des communautés dans lesquelles nous œuvrons. En créant des relations locales fondées sur les intérêts communs, y compris des avantages économiques mutuels, des normes élevées en matière de santé et de sécurité et une intendance environnementale responsable, Orbit Garant s'assure d'avoir une influence positive sur les communautés locales.

Nous sommes conscients de l'importance d'appuyer les programmes communautaires dont bénéficient les résidents et qui soutiennent le développement socioéconomique à long terme. Pour cette raison, Orbit Garant a conclu des partenariats avec les gouvernements régionaux pour fournir des programmes de formation en forage aux résidents de Val-d'Or, du Québec et du Nunavut.

Pour minimiser l'impact environnemental sur nos chantiers, nous n'utilisons que de l'équipement moderne dont l'entretien est effectué régulièrement et qui est utilisé par des professionnels hautement qualifiés. Nous avons recours à des technologies innovantes, y compris des systèmes qui améliorent le rendement du carburant, et des appareils de forage à traction en caoutchouc qui minimisent l'impact sur des terrains sensibles. Notre recours à des lubrifiants non toxiques et à des tapis d'endiguement, associé à notre programme complet de recyclage des déchets, constitue une protection supplémentaire pour l'environnement. Notre équipe mobile de surveillance des sites de forage surveille constamment nos activités de forage sur les projets des clients, afin d'assurer le respect constant de nos politiques et procédures en matière de santé, de sécurité et environnementale.

## SIÈGE SOCIAL

3200, boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or (Quebec)  
J9P 6Y6  
Canada  
Tél : 866-824-2707  
Télé : 819-824-2195  
info@orbitgarant.com



## COORDONNÉES

Si vous avez des questions concernant Forage Orbit Garant et ses activités, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à nos bureaux dont les coordonnées figurent ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous pour répondre à vos besoins spécifiques.

### ALBERTA

Drift Exploration Drilling Inc.  
130A Fisher Street, P.O. Box 441  
Okotoks (Alberta) T1S 1A4  
Canada  
**Tél. : 403 995-6020**

### NEVADA

Drift Exploration Drilling Inc.  
6120 Pedrolí Lane  
Winnemucca (Nevada)  
89446  
États-Unis  
**Tél. : 403 955-6020**

### NOUVEAU-BRUNSWICK

Lantech Drilling Services Inc.  
398, chemin Dover  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)  
E1A 7L6  
Canada  
**Tél. : 506 853-9131**

### ROUYN-NORANDA

Services de Forage Orbit Garant inc.  
1905, boul. Rideau, C.P. 5131  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J0Z 1Y1 Canada  
**Tél. : 809 768-3690**

### TORONTO

Forage Orbit Garant Inc.  
130, rue King, bureau 3680  
C.P. 99  
Toronto (Ontario)  
M5X 1B1  
Canada  
**Tél. : 416 889-7429**

### SUDBURY

Orbit Garant Ontario Inc.  
90 Red Deer Lake Road North  
Wahnapiatae (Ontario)  
P0M 3C0  
**Tél. : 705 694-5959**  
**Télé. : 705 694-4784**

### VAL-D'OR

Services de Forage Orbit Garant inc.  
3200, boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or (Québec)  
J9P 6Y6  
Canada  
**Tél. : 866 824-2707**  
**Télé. : 819 824-1595**

### VAL-D'OR

Soudure Royale Concept  
3200, boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or (Québec)  
J9P 6Y6  
Canada  
**Tél. : 819 825-5399**  
**Télé. : 819 825-7088**

### MEXIQUE

Drift de Mexico S.A de C.V.  
Ezequiel Montes,  
20 Nortes Colonia Centro  
Codigo Postal 76000  
Queretaro, Oro  
**Cellulaire au Canada : 403 652-5530**

### AFRIQUE de l'Ouest

Orbit Garant Drilling Ghana Ltd.  
**Cellulaire au Canada : 506 863-9503**  
**Cellulaire au Ghana : 233-270-334-162**

### CHILI

Perforacion Orbit Garant Chile SPA  
**Tél. au Canada : 819 824-2707**  
**Télé. au Canada : 819 824-2195**

### GUYANA

Orbit Garant Guyana  
**Tél. au Canada : 819 824-2707**  
**Télé. au Canada : 819 824-2195**

**ORBITGARANT.COM**